



# **Le droit à l'éducation des adultes a un prix**

**Avis sur le financement de l'éducation des  
adultes.**

**Initié par l'ICÉA**

**Présenté à M. Jean-François Roberge,  
ministre de l'Éducation et de  
l'Enseignement supérieur**

**NOVEMBRE 2019**

**[www.icea.qc.ca](http://www.icea.qc.ca)**

## **COORDINATION**

Conseil d'administration de l'ICÉA

Comité des politiques en éducation des adultes de l'ICÉA

## **ANALYSE ET RÉDACTION**

Louise Brossard, chercheuse en éducation des adultes

© La reproduction de ce document, en tout ou en partie, est encouragée à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

ISBN : **978-2-89108-087-3** (version imprimée)

ISBN : **978-2-89108-088-0** (version numérique)



## Table des matières

Liste des acronymes .....	3
Des orientations pour le financement de l'éducation des adultes .....	4
Présentation de l'ICÉA .....	5
Introduction.....	6
Nos travaux.....	6
Les limites de nos travaux .....	7
Chapitre 1 : Le casse-tête du financement.....	8
1.1    Le milieu communautaire.....	8
1.2    Les services publics en éducation des adultes .....	9
La formation générale des adultes, incluant la francisation .....	9
La formation professionnelle .....	10
Les cégeps.....	10
Les universités .....	11
1.3    Une nouvelle politique d'éducation des adultes.....	12
Chapitre 2 : répondre aux besoins des adultes en formation .....	13
2.1    Soutenir financièrement les adultes .....	13
La gratuité scolaire pour un premier diplôme d'études secondaires ou de formation professionnelle .....	13
Les allocations de participation et l'accès aux prêts et bourses .....	14
Congé formation.....	15
2.2    Des façons de faire qui restreignent l'accès à la formation .....	15
2.3    Des services de soutien et d'accompagnement insuffisants.....	17
2.4    Les besoins de formation des populations marginalisées.....	18
Les populations isolées, pauvres ou peu ou non alphabétisées .....	18
Les personnes immigrantes.....	19
Les Autochtones .....	19
Les femmes.....	20
Chapitre 3 : Renforcer les lieux de formation .....	22
3.1    Un financement qui n'est pas à la hauteur des besoins .....	22
3.2    Des compressions qui réduisent l'effort de formation .....	23
Le « stop and go » : une stratégie qui fragilise les services.....	24

Un aperçu des réductions du financement public .....	24
Des impacts qui touchent les adultes, le personnel et les organisations .....	25
L'action communautaire autonome et l'éducation populaire fragilisées .....	25
3.3 Des modes de financement pas toujours appropriés .....	26
3.4 Formation liée à l'emploi : un financement limité et orienté vers l'adéquation .....	28
La contribution des entreprises : la rehausser et la soutenir.....	28
Un financement visant l'adéquation avec l'emploi.....	28
Chapitre 4 : Enseigner aux adultes, une profession qui demande à être revalorisée.....	30
Conclusion .....	31
La baisse des impôts et des taxes est-elle compatible avec l'investissement en éducation des adultes? .....	31
La diminution des dépenses publiques n'amène pas la prospérité .....	31
Pour une politique et des investissements en éducation des adultes .....	32
Liste des recommandations .....	33
Chapitre 1 : Le casse-tête du financement.....	33
Chapitre 2 : répondre aux besoins des adultes en formation.....	33
Chapitre 3 : Renforcer les lieux de formation .....	34
Chapitre 4 : Enseigner aux adultes, une profession qui demande à être valorisée .....	34
Annexe 1 Description du réseau de l'éducation des adultes .....	35
Annexe 2 Résumé de l'enquête : les réductions du financement public entre 2010 et 2015 .....	36
Annexe 3 Trois portraits d'organismes fragilisés .....	38
Un Centre d'éducation populaire en milieu urbain.....	38
Un organisme d'action communautaire autonome d'alphabétisation.....	39
Un centre d'éducation des adultes .....	40
Constats tirés des trois portraits .....	40
Annexe 4 Journée d'étude sur le financement public de neuf secteurs.....	42
Bibliographie.....	44

## Liste des acronymes

AC	Action communautaire
ACA	Action communautaire autonome
ASP	Attestation de spécialisation professionnelle
CÉP	Centre d'éducation populaire
CEPN	Conseil en éducation des Premières Nations
CPMT	Commission des partenaires du marché du travail
CSDM	Commission scolaire de Montréal
DEAAC	Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire
DEP	Diplôme d'études professionnelles
ÉA	Éducation des adultes
ETP	Élèves temps plein
FABES	Fonds de fonctionnement des collèges
FDMT	Fond de développement du marché du travail
FGA	Formation générale des adultes (dans les commissions scolaires)
FP	Formation professionnelle
ICÉA	Institut de coopération pour l'éducation des adultes
MÉES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
PACTE	Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation
PAAS Action	Programme d'aide et d'accompagnement social d'Emploi-Québec
PEICA	Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes
VGQ	Vérificateur général du Québec

## **Des orientations pour le financement de l'éducation des adultes**

Dans cet avis, l'ICÉA fait valoir quatre grandes orientations en matière de financement de l'éducation des adultes. Celles-ci s'appuient sur nos travaux des dernières années. Elles ne résument pas l'ensemble des défis, mais elles mettent néanmoins en lumière des besoins majeurs que nous soumettons au débat.

### **LE DROIT À L'ÉDUCATION DES ADULTES A UN PRIX !**

**Il faut rendre public l'ensemble des données financières et proposer un cadre global de financement, dans un contexte où le financement de l'éducation des adultes est un véritable casse-tête.**

**Il est capital que les mesures de soutien financier aux adultes en apprentissage tiennent compte de leurs réelles conditions financières, en particulier, en ce qui a trait aux personnes ayant de faibles revenus. Ces mesures doivent améliorer significativement les conditions d'études et les services de soutien aux études.**

**Il faut entreprendre une nouvelle période d'investissement public en éducation des adultes, d'autant plus que ses différents lieux d'exercice ont été mis à mal par les politiques d'austérité des dernières années.**

**L'amélioration des conditions de travail des personnes formant les adultes, dans les milieux scolaire, communautaire ou associatif doit être prévue dans les budgets gouvernementaux.**

## Présentation de l'ICÉA

L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) est un organisme démocratique de la société civile. Il rassemble les forces vives de l'éducation et de la formation des adultes au Québec depuis 73 ans dans le but de promouvoir le droit et les possibilités d'apprendre tout au long de la vie.

L'ICÉA poursuit quatre grands objectifs :

- Améliorer l'accessibilité à la formation continue pour tous les adultes ;
- Favoriser le développement d'un modèle démocratique de formation continue qui tienne compte de la diversité des besoins des personnes et des collectivités ;
- Sensibiliser toute personne adulte, organisme, entreprise et institution publique et privée aux conditions essentielles à l'exercice du droit d'apprendre aux plans local, régional, national et international et les mobiliser dans le but d'enraciner une culture de la formation continue ;
- Promouvoir des valeurs éducatives humanitaires et démocratiques favorisant la cohésion sociale, dont l'éducation à la citoyenneté (vie démocratique, environnement, santé), l'éducation interculturelle et l'accès à l'éducation pour les personnes marginalisées ou précarisées (personnes faiblement scolarisées, du 3e âge, avec handicap physique, intellectuel ou émotif, associées à des groupes minoritaires).

Cette mission se concrétise dans quatre types d'activités :

- La recherche et l'analyse stratégique pour alimenter la réflexion et l'action ;
- L'intervention publique pour élargir la sensibilisation et influencer les décisions ;
- La concertation des partenaires pour renforcer les alliances ;
- L'innovation, la réalisation et la production d'outils pour soutenir l'action, favoriser l'accessibilité ainsi que la participation des adultes à des activités de formation.

Carrefour de la société civile en éducation des adultes, l'ICÉA agit non seulement POUR, mais AVEC les adultes et contribue ainsi à accroître l'accessibilité et la participation des adultes à l'éducation et à la formation.

## Introduction

Le financement constitue un enjeu majeur en éducation des adultes. D'un côté, le développement et l'accessibilité de l'éducation des adultes dépendent du financement. D'autre part, le manque d'argent constitue l'une des premières raisons pour lesquelles les adultes hésitent à se former<sup>1</sup>.

Au cours de l'année 2014, des échanges avec plusieurs organisations en éducation des adultes nous ont permis d'observer des coupes du financement public en éducation des adultes. Notre propre organisation faisait partie du nombre des organisations touchées.

Pour aller au-delà de ces échanges informels, nous avons ouvert un chantier d'analyse et de recherche sur le financement, afin de documenter l'ampleur des compressions budgétaires en éducation des adultes.

Nous avons été à même de constater que l'éducation des adultes, tout comme le secteur des jeunes, a été fortement touché par ces coupes. La différence entre les deux secteurs se trouve du côté de la visibilité. Alors que les atteintes au secteur éducatif des jeunes ont fait grand bruit dans les médias, notamment grâce à l'action de parents qui encerclèrent des écoles et aux syndicats, les coupes dans le secteur des adultes ont fait peu de bruit. Cet avis vise notamment à combler cette lacune et à alerter les décideuses et décideurs politiques de l'état du réseau éducatif des adultes, tant en milieu formel que non formel ou informel (voir les définitions en annexe 1).

## Nos travaux

Nous avons réalisé quatre travaux différents pour tenter de dresser un portrait du financement de l'éducation des adultes en ce moment.

Tout d'abord, nous avons mené une enquête quantitative auprès de 129 organisations pour savoir si et quels secteurs avaient subi des coupes du financement public<sup>2</sup>. Le questionnaire en ligne demandait aux organisations dont les deniers publics avaient été réduits d'identifier les gestes posés pour y faire face.

Pour approfondir l'effet de la réduction du financement public, nous avons dressé un portrait de trois organisations qui comptaient parmi celles qui se sont montrées grandement fragilisées selon l'enquête<sup>3</sup>. Outre les effets quantitatifs, nous voulions évaluer les impacts sur les populations elles-mêmes.

---

<sup>1</sup> ICÉA. *Obstacles et incitatifs à la participation des adultes*. Site web de l'ICÉA sur les indicateurs de l'éducation des adultes. [En ligne] [https://apprendre-agir.icea.qc.ca/index.php/INDICATEUR\\_15](https://apprendre-agir.icea.qc.ca/index.php/INDICATEUR_15)

<sup>2</sup> ICÉA. (2016). *L'éducation des adultes à la croisée des chemins. Enquête de l'ICÉA sur les effets des décisions et des politiques des gouvernements du Québec et du Canada sur l'éducation des adultes (période 2010-2015)*. Montréal : ICÉA.

[https://icea.qc.ca/site/sites/default/files/rapport\\_enquete\\_version\\_num\\_7\\_dec\\_16\\_addenda\\_0.pdf](https://icea.qc.ca/site/sites/default/files/rapport_enquete_version_num_7_dec_16_addenda_0.pdf)

<sup>3</sup> ICÉA. (2017). *Les impacts humains de l'austérité. Le portrait de trois organisations fragilisées par les réductions du financement public en éducation des adultes*. Montréal : ICÉA.

[https://icea.qc.ca/site/sites/default/files/trois\\_portraits\\_finaux.pdf](https://icea.qc.ca/site/sites/default/files/trois_portraits_finaux.pdf);



Afin de mieux comprendre le financement des principaux secteurs de l'éducation des adultes, nous avons tenu une journée d'étude ouverte au public en février 2018<sup>4</sup>. Cette journée réunissait des expertes et des experts de différents secteurs. Nous leur demandions de répondre à deux questions concernant leur secteur respectif. Quelle était la variation des budgets au cours des dernières années? Quels sont les besoins en matière de financement?

Enfin, à partir des données issues de nos travaux et de l'étude de crédits de certains budgets gouvernementaux, nous avons bonifié nos pages web d'indicateurs avec un onglet consacré au financement de l'éducation des adultes<sup>5</sup>.

## Les limites de nos travaux

Nos travaux ont fait ressortir, entre autres, deux constats étonnants. D'une part, il est à ce point difficile d'obtenir des données détaillées que même les expertes et experts ont eu de la difficulté à identifier la hauteur précise du financement de leur secteur éducatif.

D'autre part, les modes de financement diffèrent d'un secteur à l'autre et sont souvent très complexes. On parle notamment de financement : à la mission, à la sanction, selon le nombre de personnes inscrites, selon les équivalents temps plein, selon les FABES (fonds de fonctionnement des collèges), à partir d'enveloppes ouvertes ou fermées.

Ce faisant, nos travaux ainsi que cet avis n'ont pu dresser un portrait global du financement de l'éducation des adultes. Puisque les données colligées sont partielles, les enjeux et les exemples donnés ici ne sont pas exhaustifs. Des secteurs pourraient souffrir d'un problème sans que nos travaux n'aient permis de l'identifier. Cela dit, ces données dégagent suffisamment d'exemples pour identifier des enjeux que nous avons regroupés sous quatre grands chapitres.

Le chapitre premier traite du casse-tête que représente le financement de l'éducation des adultes. Le second aborde les aspects qui touchent le soutien aux adultes en formation. Le troisième parle du renforcement des lieux de formation et enfin le quatrième aborde les conditions de travail des enseignantes et enseignants et des formateurs et formatrices du milieu communautaire.

Le présent avis est complété par quatre annexes, dont la première décrit le réseau de l'éducation des adultes et les trois autres font la synthèse des trois premières recherches de l'ICÉA susmentionnées.

L'ICÉA partage le point de vue humaniste de l'UNESCO selon lequel un réseau fort d'éducation des adultes est un gage de mieux-être individuel et collectif, un vecteur de développement, de cohésion et de justice sociale. C'est pourquoi nous en appelons à un réinvestissement en éducation des adultes. Ce réinvestissement passe invariablement par un débat public sur les finances publiques et sur une fiscalité qui répartit mieux les richesses et permet un meilleur financement des programmes publics.

---

<sup>4</sup> ICÉA. (2018). *Le financement de l'éducation des adultes : journée d'étude tenue le 22 février 2018 par l'ICÉA. Résumé des représentations*. Montréal : ICÉA. [http://bv.cdeacf.ca/EA\\_PDF/59568.pdf](http://bv.cdeacf.ca/EA_PDF/59568.pdf)

<sup>5</sup> ICÉA. *Financement de l'éducation des adultes*. Site web de l'ICÉA sur les indicateurs de l'éducation des adultes. [En ligne]. [https://apprendre-agir.icea.qc.ca/index.php/Financement de l%27%C3%A9ducation des adultes](https://apprendre-agir.icea.qc.ca/index.php/Financement_de_l%27%C3%A9ducation_des_adultes)

## Chapitre 1 : Le casse-tête du financement

Lors de la journée d'étude sur le financement de l'éducation des adultes, les personnes présentes ont été à même de constater la grande diversité et la complexité du financement de l'éducation des adultes.

D'une part, il est difficile d'identifier les sommes allouées à l'éducation des adultes dans les budgets gouvernementaux et dans les documents administratifs de certains secteurs. Le financement d'un secteur peut se trouver dans plusieurs programmes. Par exemple, le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) transfère des fonds aux commissions scolaires pour la francisation tant des jeunes que des adultes. Il est donc souvent très difficile d'isoler la part qui revient à l'éducation des adultes.

D'autre part, les modes de financement sont généralement différents d'un secteur à l'autre. Alors que nos travaux traitent du financement de neuf secteurs, ils montrent huit modes de financement différents. Chacun d'eux ayant ses complexités plus ou moins grandes.

Dans certains cas, la méthode de calcul est si complexe qu'elle est difficile à comprendre pour tout néophyte. Ainsi, la compréhension et l'évaluation du financement de l'éducation des adultes dans son ensemble sont difficiles à suivre. Il y a là un enjeu démocratique. Comment, en effet, se prononcer sur son financement s'il ne nous est pas possible d'en avoir un portrait global?

Afin d'illustrer la complexité du financement de l'éducation des adultes, nous résumons ici les résultats de notre journée d'étude tenue en février 2018 où neuf spécialistes ont exposé le financement de leur secteur respectif.

### 1.1 Le milieu communautaire

Les organismes communautaires sont financés par 26 ministères. Ces derniers soutiennent un peu plus de 4 000 organismes d'action communautaires autonomes (ACA) et près de 1 000 organismes d'action communautaire au sens large (AC).

« Or, environ 98 % des organismes en ACA reçoivent leur financement à la mission de 5 ministères<sup>6</sup> ». (ICÉA, 2018a : 31). Le financement à la mission est un montant global accordé annuellement pour couvrir tous les frais de fonctionnement, c'est-à-dire la location de locaux, l'électricité, la téléphonie, le matériel électronique (ordinateur, ligne internet, etc.), le matériel pédagogique et d'animation, les salaires et avantages sociaux, etc. Notons que les organismes communautaires qui font de l'alphabétisation sont inclus dans ce présent mode.

Tandis que les organismes d'employabilité, qui font de l'AC, sont financés par des ententes de services. Les sommes octroyées proviennent du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) via le Fonds de développement du marché du travail (FDMT). Le montant octroyé est établi selon le nombre de personnes desservies et le type de services rendus (ICÉA, 2018a : 19-20).

---

<sup>6</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) sous l'égide du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), ministère de la Famille (MF), ministère de la Culture et des Communications (MCC) (ICÉA, 2018a : 31).

D'autres groupes communautaires ont pour mission l'accueil et la francisation de personnes immigrantes. Pour le volet francisation, ces organismes sont financés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) par des contrats triennaux et selon le nombre d'heures offertes par session<sup>7</sup>.

Tant les organismes d'ACA que d'AC peuvent être financés pour des projets définis dans le temps.

Ainsi, le secteur communautaire recouvre quatre secteurs de l'éducation des adultes :

- l'éducation populaire (ACA)
- l'alphabétisation communautaire (ACA)
- l'employabilité communautaire (AC)
- la francisation communautaire (ACA)

... et quatre modes de financement :

- à la mission
- par heures de cours offerts
- par « tête de pipe » et type de service rendu
- par projet.

L'éducation populaire (ÉP) est une approche globale qui traverse l'ensemble des activités des organismes communautaires. Ce faisant, il n'est pas possible d'isoler la part d'éducation populaire de la part des autres activités offertes aux adultes par ces organismes.

Notons également qu'il y a des services d'éducation populaire, de francisation, d'alphabétisation et d'employabilité dans d'autres milieux, notamment dans les services publics gouvernementaux.

## 1.2 Les services publics en éducation des adultes

Plusieurs secteurs de l'éducation des adultes sont pris en charge par le réseau public d'éducation. La formation générale des adultes (FGA) et la formation professionnelle (FP) sont sous la responsabilité des commissions scolaires. Notons que dans les commissions scolaires, la francisation est un des services de la FGA et est financée selon les mêmes règles budgétaires que les autres services.

Les services éducatifs publics aux adultes comptent également plusieurs collèges et universités.

### La formation générale des adultes, incluant la francisation

« Documenter ce financement relève du parcours du combattant. [...] Il est pratiquement impossible de retrouver les sommes spécifiques injectées en éducation des adultes dans le budget du gouvernement [...] », disait Nadia Dallaire de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), lors de notre journée d'étude (ICÉA, 2018a : 11).

L'essentiel du financement des commissions scolaires est assuré par le MÉES, mais d'autres sommes proviennent du MTESS et du MIDI. Ensuite, les commissions scolaires sont financées selon différentes mesures. Mais encore une fois, il n'est pas toujours possible de distinguer ce qui est consacré aux jeunes ou aux adultes.

---

<sup>7</sup> Conversation téléphonique avec madame Mahboubeh Maleki du Regroupement des organismes de francisation du Québec, le 21 mars 2019.

Autre élément qui rend l'information imprécise : « la majorité des sommes attribuées peut être transférée, en partie ou en totalité, d'une mesure à l'autre » (ICÉA, 2018a : 14). Par exemple, les commissions scolaires peuvent utiliser des sommes initialement accordées à la FGA pour des services du secteur des jeunes ou pour éponger un déficit (ICÉA, 2018a : 14). En d'autres mots, le financement des services éducatifs pour adultes dans les CS n'est pas protégé.

De plus, les modes de financement sont différents selon les services offerts par la FGA. L'enseignement est financé par une enveloppe dite fermée calculée selon la fréquentation des deux années précédentes. « Par exemple, pour cette année [2018], les calculs se basent sur les années scolaires 2014-2015 pour 20 % du nombre d'élèves inscrits et pour 80 % du nombre d'élèves inscrits en 2015-2016. » (ICÉA, 2018a : 14).

Or, ce système facilite le transfert de fonds d'une mesure à une autre puisque « si une commission scolaire a plus d'élèves en 2018, elle devra ponctionner des montants d'argent dans les autres mesures. Si, au contraire, elle compte moins d'élèves qu'il y a deux ans, elle disposera de plus d'argent. Néanmoins, rien ne garantira un réinvestissement de cet argent dans l'éducation des adultes » (ICÉA, 2018a : 14).

La formation à distance, un service offert aux adultes par les commissions scolaires, est financée selon une enveloppe ouverte, c'est-à-dire « que ce financement est accordé en fonction du nombre réel d'élèves inscrites au cours de l'année à temps plein » (ICÉA, 2018a : 13).

Notons qu'en 2016-2017, on comptait 246 000 élèves dont 54 % ont 25 ans et plus<sup>8</sup>.

#### La formation professionnelle

Le mode de financement est très différent pour la formation professionnelle. Ce dernier est consenti à la sanction. « Cela signifie que le financement est attribué selon le nombre d'examens passés par les élèves, et ce, peu importe le résultat de la sanction, soit succès ou échec. Cette situation peut entraîner des pressions sur le personnel enseignant afin d'accélérer le passage des examens, notamment. » (ICÉA, 2018a : 43)

Selon les données de 2016-2017, on comptait près de 129 000 élèves dont 56 % ont 25 ans et plus<sup>9</sup>.

Ainsi, la FGA/francisation, la FP et la formation à distance sont, dans les commissions scolaires, financées selon trois modes différents.

#### Les cégeps

Les diplômes d'études collégiales (DEC) peuvent s'obtenir à la formation régulière ou à la formation continue, mais les attestations d'études collégiales (AEC) peuvent s'acquérir uniquement à la formation continue.

La grande majorité des adultes au niveau collégial se retrouve à la formation continue. De fait, la moyenne d'âge à la formation continue est de 32 ans alors qu'elle est de 22 ans pour le DEC technique et de 18 ans pour le DEC préuniversitaire.

---

<sup>8</sup> ICÉA. *Les adultes à la formation générale des adultes*. Site web de l'ICÉA sur les indicateurs de l'éducation des adultes. [En ligne]. [https://apprendre-agir.icea.qc.ca/index.php/INDICATEUR\\_9](https://apprendre-agir.icea.qc.ca/index.php/INDICATEUR_9)

<sup>9</sup> ICÉA. *Les adultes à la Formation professionnelle*. Site web de l'ICÉA sur les indicateurs de l'éducation des adultes. [En ligne]. [https://apprendre-agir.icea.qc.ca/index.php/INDICATEUR\\_10](https://apprendre-agir.icea.qc.ca/index.php/INDICATEUR_10)

Le financement d'une personne adulte inscrite à la formation continue n'est pas le même que celle inscrite à la formation régulière et ces deux types de personnes ne sont généralement pas dans la même classe.

Le financement attribué aux cégeps provient de deux fonds : le fonds d'investissement et le FABES. Chacune des lettres de l'acronyme FABES fait référence à une allocation particulière (fixe, liée aux activités pédagogiques, de fonctionnement, liée aux bâtiments, liée au personnel enseignant et spécifique). Ce paragraphe est-il nécessaire?

« La formation continue est financée par une enveloppe réservée dont les fonds ne peuvent être utilisés à autre chose. Cette enveloppe comprend deux volets qui sont déterminés annuellement à partir des crédits ministériels : un volet régional (sommés du MÉES et d'Emploi-Québec) et un volet qui découle des priorités. Il existe aussi une enveloppe ouverte destinée à la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). » (ICÉA, 2018a : 38).

Soulignons qu'en 2017, le réseau collégial accueillait 26 413 étudiantes et étudiants en formation continue<sup>10</sup>.

### Les universités

Au niveau universitaire, l'enseignement s'adresse à des adultes et, contrairement aux collèges, le MÉES ne distingue pas les adultes des élèves dits réguliers. Ce qui suit est tiré du résumé de la journée d'étude de l'ICÉA (2018a : 40-41).

« Le financement du secteur universitaire repose sur trois fonds :

- le fonds de fonctionnement (subvention générale et subvention spécifique) ;
- le fonds de fonctionnement avec restriction ;
- le fonds des immobilisations.

Ces fonds proviennent de quatre sources de revenus :

- les subventions provinciales ;
- les subventions fédérales ;
- les frais institutionnels, incluant les droits de scolarité aux étudiantes et étudiants ;
- les autres sources de financement comme la vente, la location, les revenus de placements, ou encore des sommes provenant de l'entreprise privée. Ces dernières sont généralement ciblées. » (p. 40)

La subvention pour l'enseignement vise à couvrir les coûts directs liés à l'enseignement. Elle est distribuée en fonction du volume et de la nature de l'effectif étudiant, et ce, pour toutes les universités.

Selon le programme choisi par l'étudiante ou l'étudiant, on ajoute une pondération à la subvention selon un code tiré de la table Clarder. Cette table permet de classer les 500 000 cours ou activités en fonction de leurs affinités. On compte plus de 530 codes Clarder différents. » (p. 41).

---

<sup>10</sup> Site de la Fédération des cégeps, consulté le 08-04-2019 : <http://www.fedecgeps.qc.ca/salle-de-presse/quelques-chiffres/>

En 2015-2016, le réseau universitaire du Québec comptait 308 435 étudiantes et étudiants et, de ce nombre, 102553 étaient à temps partiel<sup>11</sup>.

La difficulté à obtenir de l'information précise et complète limite notre capacité à obtenir un portrait global, à l'analyser et à proposer des voies de développement et de corrections. Ce faisant, l'ICÉA recommande de :

Adopter l'approche des « données ouvertes » et ainsi rendre public l'ensemble des données financières en éducation des adultes.

Rendre visible la part accordée à l'éducation des adultes dans les budgets et documents administratifs.

Réaliser un bilan du financement de l'éducation des adultes depuis 2005 comme celui produit par le Comité d'experts sur le financement de la formation continue. Renouveler chaque année le bilan et le rendre public.

### 1.3 Une nouvelle politique d'éducation des adultes

Non seulement est-il nécessaire d'avoir l'heure juste sur l'ensemble du financement de l'éducation des adultes, mais il faut aussi repenser les principes qui guideront son développement. Pour se faire, l'ICÉA considère qu'une nouvelle politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue doit être adoptée par le gouvernement québécois.

Une telle politique a été adoptée en 2002 et le plan d'action qui l'accompagnait s'est terminé en 2007. Depuis ce temps, aucun autre document ne guide le développement de l'éducation des adultes. Or, la diversification des lieux d'éducation et l'émergence de nouvelles méthodes d'apprentissage (notamment liées aux technologies numériques) changent la donne. Il s'ensuit un éclatement tant du champ de l'éducation des adultes que de son financement.

Plutôt que d'agir à la pièce, secteur par secteur, nouveauté par nouveauté, ou problème par problème, l'ICÉA prône une nouvelle politique à la mesure des défis du XXI<sup>e</sup> siècle (ICÉA, 2019b, 2019c). Afin d'assurer un développement global, planifié et à long terme, cette politique doit avoir un caractère interministériel. Pour toutes ces considérations, l'ICÉA recommande d' :

Adopter une Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue interministérielle qui s'accompagne d'un plan d'action et d'un financement adéquat.

---

<sup>11</sup> Site de l'Institut de la statistique du Québec, consulté le 08-04-2019 : [http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213\\_afich\\_tabl.page\\_tabl?p\\_iden\\_tran=REPERGQGV054-39394811609{8pnV&p\\_lang=1&p\\_m\\_o=MEES&p\\_id\\_ss\\_domn=825&p\\_id\\_raprt=3419](http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERGQGV054-39394811609{8pnV&p_lang=1&p_m_o=MEES&p_id_ss_domn=825&p_id_raprt=3419)

## Chapitre 2 : répondre aux besoins des adultes en formation

Les adultes vivent des réalités qui ont un impact sur leur capacité à s'engager dans une formation. En ce sens, leurs besoins diffèrent de ceux des jeunes qui sont aux études. D'une part, leurs obligations limitent leur capacité à se former. De fait, les trois premières raisons évoquées par les personnes qui ne s'investissent pas dans une formation sont, par ordre décroissant :

- le fait d'avoir trop de travail
- le manque de temps lié aux responsabilités familiales
- le coût de la formation est trop élevé<sup>12</sup>.

Afin de surmonter ces obstacles, les adultes ont besoin d'un soutien financier. Or, certains programmes ont été resserrés de sorte qu'ils limitent l'accès à la formation.

D'autre part, les adultes ont également besoin de soutien et d'accompagnement pour persévérer dans leur projet éducatif. Différentes situations peuvent rendre leur retour aux études difficiles (expériences scolaires antérieures problématiques, longue absence des bancs d'école, manque de confiance, problèmes sociaux, etc.). Il faut donc prévoir des services de soutien et d'accompagnement suffisants et pertinents.

Enfin, des populations marginalisées sont placées dans des contextes qui freinent davantage leur accès à la formation. Des efforts supplémentaires doivent être faits pour répondre à leurs situations particulières.

### 2.1 Soutenir financièrement les adultes

Une récente analyse de l'IRIS montre que les faibles droits de scolarité, l'aide financière aux études et la présence d'institutions postsecondaires partout sur le territoire québécois ont permis de rattraper le retard historique en matière de scolarité postsecondaire. Le Québec serait même rendu un champion en matière de diplomation postsecondaire (IRIS, 2019).

Dans les dernières années, l'ICÉA a maintes fois rendu publiques des recommandations touchant le financement de l'éducation des adultes. Dans cette section, nous référons à celles-ci, en mettant en évidence les problèmes qu'elles se proposaient de solutionner.

#### La gratuité scolaire pour un premier diplôme d'études secondaires ou de formation professionnelle

Selon la Loi sur l'instruction publique et les différents régimes pédagogiques, la gratuité scolaire s'applique pour certains services et à certaines conditions à la FGA et à la FP. Cette gratuité est bienvenue puisque la FGA et la FP peuvent mener plusieurs adultes à un premier diplôme.

Cela dit, en FGA, la gratuité est assurée pour la formation, à condition d'avoir sa résidence permanente (MÉES, 2018 : 1, 5). Ainsi, les personnes immigrantes qui n'ont pas leur résidence doivent payer pour s'inscrire à la FGA. De plus, les adultes doivent payer pour leurs manuels scolaires, le matériel didactique et les services complémentaires (MÉES, 2018 : 6, 17). Aussi,

---

<sup>12</sup> ICÉA. *Obstacles et incitatifs à la participation des adultes*. Site web de l'ICÉA sur les indicateurs de l'éducation des adultes. [En ligne]. [https://apprendre-agir.icea.qc.ca/index.php/INDICATEUR\\_15](https://apprendre-agir.icea.qc.ca/index.php/INDICATEUR_15)

plusieurs commissions scolaires ont adopté la pratique de réclamer des frais de plus ou moins 80 \$ par session pour couvrir ces dits services complémentaires.

Pour profiter de la gratuité en formation professionnelle, les personnes doivent avoir 18 ans et moins ou 21 ans dans le cas d'une personne en situation de handicap et être inscrites à un minimum de 15 heures de cours par semaine. Par ailleurs, les services complémentaires en FP peuvent être les mêmes que ceux offerts en FGA. Ils sont gratuits si la personne a 18 ans et moins ou 21 ans pour les personnes en situation de handicap. Par contre, « les coûts inhérents à la formation et les frais de matériel doivent être assumés par les élèves » (Centre de formation professionnelle de Limoilou). Or, ces coûts peuvent parfois être élevés. Par exemple, en 2019 au Saguenay, il en coûte plus ou moins 510 \$ pour étudier en mécanique de véhicules lourds routiers<sup>13</sup>.

Pour les personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté ou qui ont de faibles revenus, les frais additionnels et les coûts élevés de matériel peuvent être un obstacle. Or, en 2016 le revenu après impôt médian<sup>14</sup> des adultes entre 25 et 64 ans sans diplôme était le plus bas, soit de 22 691 \$ par année (Statistique Canada, 2016). Étant donné que la gratuité n'est pas assurée dans tous les cas de figure en FGA et en FP, l'ICÉA reprend sa recommandation formulée en 2010 (ICÉA, 2010 : 27) :

Garantir à tout adulte un accès universel et gratuit à un premier diplôme, quels que soient le programme de formation (général ou professionnel) et le régime d'études (temps plein ou partiel) choisis.

### Les allocations de participation et l'accès aux prêts et bourses

Différents types d'allocations de participation sont offerts aux adultes en formation par différents ministères et pour différents programmes. Mais des inégalités s'observent selon que les personnes sont inscrites dans tel ou tel programme ou dans telle ou telle institution.

Par exemple, le MIDI offre une allocation aux personnes voulant se franciser. Par contre, les personnes se francisant dans les commissions scolaires n'ont pas accès à cette allocation (VGQ, 2017 : 16).

De même, ce ne sont pas toutes les personnes adultes qui bénéficient d'une allocation pour étudier en FGA. Certaines personnes assistées sociales peuvent obtenir une bonification de leur prestation, mais les autres adultes n'ont aucune allocation (ICÉA, 2017a : 57). Cette incohérence des mesures est fréquente dans le soutien financier des adultes.

Par ailleurs, l'accès au programme de prêts et bourses du MÉES n'est pas nécessairement acquis aux adultes. Les critères pour y avoir accès excluent certaines personnes. C'est le cas de certains jeunes adultes qui ne vivent plus chez leurs parents, mais qui sont considérés comme étant encore à la charge de leurs parents. En outre, pour les adultes admissibles aux prêts et bourses, le calcul se base sur leurs revenus de l'année précédente. Ainsi, l'aide reçue ne correspond pas nécessairement à leurs besoins réels.

---

<sup>13</sup> Selon Christina Dufour, agente de clavardage en direct du portail de la formation professionnelle au Saguenay (18 novembre 2019).

<sup>14</sup> Le revenu médian signifie que la moitié de la population concernée se situe au-dessus du nombre indiqué alors que l'autre moitié se trouve en-dessous du nombre indiqué.



Enfin, l'aide financière du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale est souvent offerte pour des formations dont les métiers sont en demande. Or, la formation peut répondre à une diversité de besoins tout aussi importants que l'emploi. On pense à l'alphabétisation et à la formation de base, mais aussi à des formations qui favorisent l'autonomie, les liens sociaux, le sens donné à sa vie, l'engagement citoyen, etc. Compte tenu de ce qui précède, l'ICÉA bonifie deux de ses recommandations antérieures :

Définir des règles claires pour encadrer l'attribution du soutien financier de l'État. Ces règles devraient permettre d'éliminer les inégalités provenant de la multiplicité et de la concurrence des différentes mesures d'aide offertes actuellement par l'État (loi, mesures fiscales et autres, politiques et programmes des gouvernements québécois et canadien) (ICÉA, 2010 : 27).

Créer des programmes de soutien financier aux études adaptés à la situation économique des personnes apprenantes adultes. Ces programmes devraient soutenir la participation aux formations offertes dans tous les milieux, qu'ils soient scolaires ou communautaires (ICÉA, 2010 : 27).

S'assurer que les critères déterminant l'aide financière accordée et la hauteur de cette aide tiennent compte de la situation financière des adultes qui diffèrent de celle des jeunes en formation initiale.

### Congé formation

Le congé-formation permet de lever deux des principaux obstacles à la formation des adultes, soit le manque de temps et d'argent. Cette mesure devrait être offerte tant aux personnes en emploi qu'à celles qui ne le sont pas. L'objectif de cette mesure pourrait servir à un emploi futur ou à toute autre aspiration de formation. La formation pourrait être dispensée tant par les milieux formels que non formels.

L'allocation canadienne pour la formation annoncée dans le dernier budget du gouvernement fédéral constitue un pas dans cette direction. Cette allocation permet à la fois d'obtenir un crédit d'impôt remboursable pour payer une partie d'une formation reconnue et d'avoir accès à 55 % de son salaire pour une formation de quatre semaines (Rettino-Parazelli; Cornellier; *Le Devoir*, 20 mars 2019). Cela dit, elle se limite à certaines formations et s'adresse uniquement aux personnes en emploi.

Déjà en 2010, l'ICÉA proposait de : « Développer une formule de congé-formation offrant un soutien financier aux adultes et aux entreprises. » (p. 27). Cette recommandation a été bonifiée par une autre recommandation formulée en 2011 :

Développer une formule de congé-formation adaptée à la condition des personnes participantes, qu'elles soient ou non en emploi, en accordant une attention particulière aux mesures destinées aux personnes marginalisées ou précarisées.

## 2.2 Des façons de faire qui restreignent l'accès à la formation

Les ressources financières peuvent être à la fois une barrière et un incitatif de taille. Or, certains programmes qui offrent un incitatif financier ont vu leurs critères se resserrer. À ce titre, nos

travaux ont fait ressortir plusieurs problèmes liés aux critères établis par Emploi-Québec qui s'appliquent souvent à des adultes désavantagés. La rigidité des horaires en formation professionnelle pose aussi problème.

Par exemple, selon une enseignante, les personnes recevant de l'assistance sociale ont un temps limite pour compléter leur programme en FGA. Or, les adultes en FGA font souvent face à des problèmes qui compromettent la réussite de leur parcours. La limite de temps pourrait les placer en situation d'échec (ICÉA, 2017 : 57).

Toujours selon cette enseignante, Emploi-Québec restreint le choix de programme aux personnes assistées sociales qui reçoivent une allocation de façon à correspondre aux besoins de main-d'œuvre de la région (ICÉA, 2017 : 58). Dans d'autres cas, des adultes ne sont pas soutenus financièrement pour s'inscrire à d'autres cours que ceux prévus à leur programme, même si le besoin est criant. Par exemple, un cours d'informatique ou de gestion du budget (ICÉA, 2017a : 57).

Aussi, les personnes cheffes de famille monoparentale, surtout des femmes, ont un nombre restreint de journées d'absence lorsqu'elles reçoivent un supplément d'Emploi-Québec pour étudier en FGA. Étant seules pour assumer les soins aux enfants, elles doivent s'absenter plus souvent que d'autres. De plus, elles n'ont pas nécessairement accès à un service de garde à proximité de leur lieu de formation. Il n'est donc pas rare qu'elles dépassent le nombre de journées d'absence accordées.

Enfin, les obstacles à la participation sont aussi criants pour les adultes fréquentant des milieux de formation non formels, tels les organismes d'action communautaire autonome :

« Le nombre d'heures du *PAAS Action* [programme d'aide et d'accompagnement social] est passé de 12 à 20 heures par semaine. Or, les personnes qui fréquentent le CÉP [centre d'éducation populaire] ont souvent des contraintes temporaires ou sévères à l'emploi. À cause de leur condition, elles n'ont pas toujours les capacités de suivre un programme d'une durée de 20 heures par semaine. » (ICÉA, 2017a : 18).

Par ailleurs, l'obligation de suivre des cours à temps plein en formation professionnelle nuit aux adultes. Il est important de souligner ici que le temps plein en FP représente des semaines de 30 à 32 heures. Or, la majorité a un emploi, parfois des obligations familiales. Il leur est difficile d'étudier à temps plein tout en ayant à combler leurs besoins de base et à s'acquitter de leurs responsabilités. En 2017, des sommes restreintes ont été allouées pour favoriser l'accès aux études à temps partiel en formation professionnelle et en formation technique. Or, le budget pour la FP prendra la forme de quelques projets pilotes dans des programmes qui répondent à des besoins de main-d'œuvre (ICÉA, 2018a : 44). Ce faisant, l'ICÉA recommande de (d') :

Assouplir les règles d'Emploi-Québec pour favoriser un plus large accès des adultes à la formation.

Bonifier les mesures de conciliation famille-études-travail, notamment en assouplissant les horaires et en développant les services de garde sur place ou à proximité.

### 2.3 Des services de soutien et d'accompagnement insuffisants

Les services de soutien sont multiples, ils concernent tant les services d'orientation que les services psychosociaux et d'aide à l'apprentissage. On peut y ajouter les services visant à répondre aux besoins des personnes en situation de handicap. Le réseau public d'éducation offre des services différents selon le secteur (FGA, FP, collégiale ou universitaire). De même, le milieu non formel, comme le réseau communautaire, offre un soutien de type différent.

À titre d'exemple, les services de soutien offerts en FGA font référence aux services complémentaires qui concernent l'orthopédagogie; l'éducation spécialisée; la psychoéducation; la psychologie; la santé et les services sociaux; l'orthophonie, l'animation de vie étudiante (DEAAC, 2009 : 3) et l'information sur les services du milieu (*Régime pédagogique de la FGA*, art. 18). Ces services sont souvent essentiels à la réussite du projet de formation :

« En effet, le soutien psychosocial peut faire toute la différence entre un succès et un échec. En formation générale des adultes, il n'est pas rare que les personnes aient des besoins et vivent des difficultés qui peuvent nuire à leurs études. Il peut y avoir plusieurs situations qui les ont empêchées, jeunes, d'obtenir un diplôme de secondaire V. Ce sont donc des adultes pour qui le soutien psychosocial s'avère souvent un ingrédient essentiel pour surmonter les obstacles et réussir malgré tout. » (ICÉA, 2017 : 58)

Or, nos différentes sources de données montrent que les services de soutien aux adultes sont nettement insuffisants, soulevant ainsi un besoin accru de financement. Par exemple, la FGA et la FP doivent se partager une enveloppe qui était autrefois attribuée uniquement à la FGA. « De 9 millions \$ pour 200 000 élèves, le budget est passé à 9 millions \$ pour 330 000 élèves » il y a quelques années (ICÉA, 2018a : 44). Ce faisant, les fonds manquent pour répondre à la demande.

Le quotidien *Le Devoir* révélait des données colligées et traitées par la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec affiliée à la CSQ qu'il résumait ainsi :

« Deux psychologues pour 183 000 élèves au Québec. Un orthophoniste. Sept psychoéducateurs. De nouvelles données obtenues par *Le Devoir* révèlent la minceur du soutien professionnel offert aux étudiants de l'éducation aux adultes, qui sont pourtant parmi les plus vulnérables du système public. Le nombre de professionnels — travailleurs sociaux, orthopédagogues, conseillers en orientation, etc. — a baissé de 14 % en cinq ans dans la formation générale aux adultes (FGA), indique une compilation rendue publique par la Loi sur l'accès à l'information » (Fortier, *Le Devoir*, octobre 2018; FPPE, 2018 : 5).

De son côté, la Fédération des commissions scolaires du Québec affirme que les fonds alloués aux services complémentaires en FGA et en FP sont loin de ce qui est investi à la formation collégiale. Elle réclame donc un investissement au moins équivalent par élève, soit de 10 millions \$ (FCSQ, 2019 : 20).

En outre, plusieurs organismes communautaires soutiennent les adultes dans leur démarche de formation. Par exemple, un centre d'éducation populaire offre des ateliers de conversation en sus des cours de francisation qui sont données dans son centre par le MIDI. Il offre également du

soutien dans les démarches d'immigration et de l'information sur les lois, les institutions, les droits, la culture. Un soutien essentiel qui permet aux adultes d'intégrer leur société d'accueil et de consacrer plus de temps à leur formation (ICÉA, 2017a : 44).

Les milieux alternatifs de scolarisation offrent différents services aux adultes qui ont décroché de la formation générale des adultes. Les centres d'amitié autochtones soutiennent également les adultes en formation. Ce ne sont ici que quelques exemples d'organisations qui entourent les adultes pour favoriser leur réussite éducative.

Déjà en 2010, nous recommandions de « majorer les sommes consacrées aux services complémentaires offerts aux adultes par les établissements d'enseignement publics ». Notamment « en matière de reconnaissance des acquis scolaires, d'accompagnement, d'encadrement et d'orientation » (ICÉA, 2010 : 30). Nous réitérons cette recommandation :

Assurer une offre adéquate des services complémentaires qui répondent aux besoins des adultes en formation, y compris ceux qui reçoivent du soutien du milieu communautaire, en accroissant substantiellement leur financement.

## 2.4 Les besoins de formation des populations marginalisées

Certains groupes d'adultes font face à plus d'obstacles pour accéder à une formation. Ce sont généralement des populations peu alphabétisées, pauvres, marginalisées ou qui sont placées dans des contextes qui les fragilisent. Pour favoriser l'égalité des chances, il faut accorder un financement qui permet de développer des moyens adaptés à leurs réalités. Or, la vague de compressions des fonds publics a eu un impact direct sur les populations fragilisées.

### Les populations isolées, pauvres ou peu ou non alphabétisées

Les populations isolées, pauvres ou peu ou non alphabétisées sont généralement plus difficiles à rejoindre. Or, selon les travaux de l'ICÉA, des organisations disent ne plus bénéficier de fonds publics dédiés au recrutement des personnes. Or, pour rejoindre celles qui ont une faible littératie ou qui sont seules, il faut déployer des moyens originaux qui demandent plus de temps, par exemple, aller de porte en porte ou se rendre dans les lieux publics qu'elles fréquentent (ICÉA, 2017a : 17).

De plus, la capacité d'un organisme communautaire à animer le milieu de vie a été amoindrie. Or, le milieu de vie permet d'installer un contexte sécurisant et favorisant les apprentissages au rythme des adultes. La formation des bénévoles a aussi été touchée (ICÉA, 2017a : 27). En soi, ces trois fonctions – recrutement, animation du milieu et formation des bénévoles - demanderaient un poste à temps plein (ICÉA, 2017a : 18).

Les populations de petites localités ont également moins de services. C'est la réalité d'un organisme dont l'ICÉA a dressé le portrait. Ce dernier est situé dans une région très étendue, à la fois rurale et semi-urbaine. À cause des réductions du financement public, il ne lui est plus possible d'offrir des activités dans les petites localités. Le nombre de personnes voulant s'inscrire est trop petit de sorte que les frais encourus par ce service dépasseraient la subvention octroyée à l'organisme. Or, les personnes à faible revenu n'ont pas nécessairement les moyens de parcourir 50 kilomètres pour un atelier de deux heures (ICÉA, 2017a : 17, 33).

Un autre portrait montre un centre d'éducation aux adultes qui a dû diminuer le nombre de classes entre 2010 et 2015 pour la francisation, et pour l'intégration sociale. Or, ces catégories touchent souvent des personnes en situation plus précaire (ICÉA, 2017a : 53).

### Les personnes immigrantes

Les personnes immigrantes font également face à des services déficients en éducation des adultes. La vérificatrice générale du Québec soulignait qu'en 2013, 72 % des personnes immigrantes admises et qui déclaraient ne pas connaître le français n'ont pas participé à un cours de francisation (VGQ, 2017 : 3). Par ailleurs, le système de reconnaissance des acquis est lent et plusieurs personnes immigrantes doivent occuper un emploi inférieur à leurs compétences (ICÉA, 2016b : 20).

Si le gouvernement actuel de la CAQ veut, comme il le dit, « En prendre moins, mais en prendre soin », il faudra qu'il redresse la situation rapidement.

### Les Autochtones

Concernant les structures éducatives destinées aux Autochtones adultes, leur financement est parfois inférieur à celui des Allochtones :

« Pour les adultes [autochtones] du Québec, le financement est inégal d'un programme à l'autre et selon que les communautés soient conventionnées<sup>15</sup> ou non. Par exemple, la formation générale des adultes est financée par Québec, en tout ou en partie, dans les communautés conventionnées, dans les quatre centres régionaux d'éducation des adultes des communautés non conventionnées et au CDFM [Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre huron-wendat].

Pour les autres communautés non conventionnées<sup>16</sup>, le gouvernement fédéral n'a pas de programme de financement ni pour la formation générale des adultes ni pour la formation professionnelle au Québec. Pourtant, le gouvernement fédéral a des programmes de FGA et de FP dans les autres provinces. Certaines communautés sont financées en FGA pour des projets précis qui ont fait l'objet d'ententes (CEPN, 2010 : 19-20). Or, les besoins en formation de base sont grands : rappelons que la proportion d'Autochtones sans diplôme est le double de celle des non-Autochtones. Aussi, les Autochtones sont nombreux à s'inscrire en formation professionnelle.

Enfin, en matière d'éducation postsecondaire, il n'y a aucun établissement postsecondaire sous la gouverne des Premières Nations au Québec, alors qu'il en existe ailleurs au Canada. »<sup>17</sup>

---

<sup>15</sup> Les nations conventionnées sont celles qui ont signé une convention avec le gouvernement du Québec, soit les nations cris, inuites et naskapiés.

<sup>16</sup> Les nations non conventionnées sont les Abénaquis, les Algonquins, les Atikamekw, les Hurons-Wendats, les Innus, les Malécites, les Micmacs et les Mohawks.

<sup>17</sup> Brossard, Louise. (2019). *Les peuples autochtones : des réalités méconnues à tout point de vue*, dans PUBLICATION EN LIGNE Apprendre + Agir, édition 2019. [En ligne]. <https://icea-apprendreagir.ca/les-peuples-autochtones-des-realites-meconnues-a-tout-point-de-vue/>

## Les femmes

Nos travaux ont montré que les femmes constituent un groupe précarisé malgré le fait qu'elles sont généralement plus scolarisées que les hommes. Globalement, leur taux d'emploi et leurs revenus sont plus faibles que ceux des hommes. Les écarts les plus marqués entre les salaires des unes et des autres se trouvent dans les métiers qui demandent un DEP ou une ASP :

« Parmi les personnes ayant obtenu un diplôme d'études professionnelles (DEP) en 2011-2012 [en 2013], les femmes gagnaient 592 \$ par semaine en moyenne ou 74 % du montant de 797 \$ gagné par les hommes » (Rose, 2016 : 16).

« Chez les diplômés d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP), [...] le salaire moyen des femmes était de 606 \$, comparativement à 817 \$ pour les hommes, et le ratio était également de 74 % (Rose, 2016 : 17).

La ségrégation sexuelle s'observe aussi à la formation technique de niveau collégial, bien qu'elle soit moins prononcée qu'à la FP :

« Les femmes, qui représentent 63 % de l'ensemble des diplômés, prédominent dans les soins infirmiers, l'éducation spécialisée, l'éducation à l'enfance et le travail social, tous des domaines traditionnellement féminins. Les hommes comptent pour 92 % des diplômés en informatique de gestion, 89 % en génie civil et 96 % en génie mécanique. Alors qu'en 2007-2008, les femmes représentaient 34 % des personnes diplômées en techniques policières, en 2013-2014, ce pourcentage a reculé à 25 %. » (Rose, 2016 : 18).

Et les écarts salariaux demeurent au désavantage des femmes :

« À part les soins infirmiers (salaire moyen des femmes de 808 \$), les salaires dans les professions à prédominance masculine étaient plus élevés que ceux dans les professions à prédominance féminine ou dans les professions mixtes. » (Rose, 2016 : 18)

Or, depuis 2015, le volet régional du programme Chapeau les filles! a été aboli. Par ce biais, chaque région pouvait recevoir entre 2 000 et 2 500\$ par année. Ce programme s'adresse aux filles et aux femmes en formation professionnelle ou technique dans un métier non traditionnel (en bas de 33 % de main-d'œuvre féminine dans le métier). Les instances en condition féminine, comme le Comité consultatif Femmes<sup>18</sup>, signifient régulièrement leur désir et la nécessité de remettre en place le volet régional de ce concours<sup>19</sup>.

Il y a aussi beaucoup à dire sur les femmes immigrantes, autochtones, en situation de handicap ou monoparentales. L'ICÉA a documenté la situation des personnes immigrantes et autochtones, dont les femmes, dans deux textes qui portaient sur ces deux populations respectives (Brossard, 2018, 2019).

---

<sup>18</sup> Le comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre est un comité de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)

<sup>19</sup> Propos recueillis le 21 mars 2019 auprès de Geneviève Collette, directrice générale du Centre d'intégration au marché de l'emploi (CIME) et présidente du Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre de la CPMT.

Des travaux sont en cours concernant les femmes monoparentales sans diplôme. Cela dit, nous savons déjà qu'il y a une forte corrélation entre la grossesse à un jeune âge et la faible littératie. Ainsi, en moyenne dans l'ensemble des pays de l'OCDE ayant participé à l'enquête PEICA<sup>20</sup> :

« 16,5 % des femmes âgées entre 25 et 64 ans et appartenant au 1<sup>er</sup> quintile [faible littératie] de compétence en littératie, sont devenues mères à l'adolescence, contre 9,3 % de celles appartenant au 3<sup>e</sup> quintile et 4,4 % de celles appartenant au quintile le plus élevé [forte littératie] » (OCDE, 2018 : 4)

Il faut donc apporter une attention particulière aux besoins des femmes monoparentales. Le dernier budget du gouvernement provincial a mis en place une mesure intéressante, soit le rehaussement du plafond d'exemption des pensions alimentaires à l'Aide financière aux études. Il est passé de 1 200 \$ à 4 200 \$ par année<sup>21</sup>. Idéalement, la totalité de la pension alimentaire devrait être exemptée.

Par ailleurs, un article à paraître en 2020 traitera des personnes en situation de handicap. Disons d'emblée que les femmes en situation de handicap sont parmi les moins scolarisées :

« En 2006, 45 % des femmes de 15 ans et plus ayant une limitation fonctionnelle n'avaient pas de diplôme d'études secondaires; environ 21 % avaient un tel diplôme, 11 % un diplôme d'une école de métiers, 11 % un diplôme d'études collégiales et 12 % un diplôme universitaire. » (Rose, 2016 : 46).

Étant donné que les groupes marginalisés ont souvent moins accès à l'éducation des adultes, leurs situations respectives devraient faire l'objet d'études plus approfondies et mener à des correctifs en matière de financement. D'autres groupes que ceux susmentionnés doivent aussi faire partie de ces études, par exemple les personnes LGBTQ<sup>22</sup> et les personnes détenues ou ex-détenues, etc. En conséquence de quoi, l'ICÉA réitère sa recommandation de 2010 en la reformulant ainsi :

Assurer la mise en place de mesures d'accessibilité financière dont l'objectif prioritaire serait de hausser le taux de participation à la formation formelle pour les populations moins favorisées.

Documenter le financement des services éducatifs et complémentaires offerts aux groupes marginalisés.

Étant donné que les personnes marginalisées se retrouvent souvent dans les milieux éducatifs non formels comme les organismes communautaires, l'apport de ces derniers devrait être reconnu par un rehaussement du financement à la mission des organismes d'action communautaires autonomes.

---

<sup>20</sup> Une enquête internationale sur la littératie et les compétences des adultes à laquelle le Canada participe depuis 1994.

<sup>21</sup> Site du Tam Tam communautaire, consulté le 10 avril 2019 :

<http://www.letamtamcom.com/index.php/site/chronique-collectif-quebec-sans-pauvrete-article/budget-quebec-doit-faire-plus-et-mieux-en-matiere-de-lutte-contre-la-pauvre/>

<sup>22</sup> L'acronyme désigne les personnes lesbiennes, gaies ou bisexuelles, transgenres, queers, ou bi-spirituelles.

## Chapitre 3 : Renforcer les lieux de formation

Il va sans dire que l'accessibilité des adultes à la formation passe par un réseau éducatif formel, non formel et informel fort et diversifié. L'atteinte de cet objectif passe nécessaire par un financement à la hauteur des besoins.

### 3.1 Un financement qui n'est pas à la hauteur des besoins

L'ICÉA a développé des indicateurs montrant l'évolution du financement provenant de trois programmes : Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE), le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome et le Soutien financier aux organismes communautaires famille. Ces trois fiches soulignent la faiblesse, sinon la déficience du financement accordé par l'État aux organismes de ces secteurs.

Par exemple, les données disponibles sur le PACTE montrent que le financement moyen à la mission des organismes n'a pas augmenté entre 2010 et 2015, passant de 95 643 \$ à 95 117 \$. Si l'on ajoute à cela l'impact de l'inflation entre 2010 et 2016, c'est une perte de pouvoir d'achat de 9 %<sup>23</sup>. Rappelons que

lors de notre journée d'étude de 2018, nous avons constaté que le financement de plusieurs secteurs de l'éducation des adultes ne répond pas aux besoins. Encore une fois, la difficulté de baser les analyses sur des données accessibles et précises rend l'exercice incomplet. Ainsi, les exemples donnés ici ne font pas état de l'ensemble des besoins.

Le secteur de l'action communautaire autonome considère qu'il faudrait investir 475 millions \$ supplémentaires pour répondre aux demandes qu'il reçoit.

En 2015-2016, le milieu communautaire assurait la francisation de 51 % des adultes en formation alors qu'il recevait 5,7 % (3,7 M\$<sup>24</sup>) du budget alloué à la francisation (65,1 M\$) (ICÉA, 2018 : 24-25).

Pour leur part, les 321 organismes de défense collective des droits recevaient, en 2014-2015, un financement médian à la mission de 50 000 \$ par année comparativement à une médiane de 84 000 \$ pour l'ensemble des groupes d'action communautaire autonome et d'une médiane de 100 000 \$ pour les groupes en santé et services sociaux (ICÉA, 2018a : 32).

Par ailleurs, compte tenu de la situation dite de plein emploi, les établissements de formation et les organismes communautaires d'employabilité accueillent de plus en plus d'adultes très éloignés du marché du travail. Ce faisant, l'intervention est plus longue et plus soutenue, augmentant les coûts par personne (ICÉA, 2018a : 20).

Autre exemple : l'enveloppe du PACTE s'élevait à un peu plus de 27 M\$ en 2016-2017 à la suite d'un investissement de 9 millions de dollars annoncé en décembre 2016. Or, les demandes présentées à ce programme pour le soutien à la mission globale d'organismes d'action

---

<sup>23</sup> ICÉA. *Fragilisation des organismes bénéficiaires du financement du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTÉ)*. Site web de l'ICÉA sur les indicateurs de l'éducation des adultes. [En ligne]. [https://apprendre-agir.icea.qc.ca/index.php/INDICATEUR\\_24a](https://apprendre-agir.icea.qc.ca/index.php/INDICATEUR_24a)

<sup>24</sup> Excluant les dépenses liées à la rémunération du personnel enseignant en milieu communautaire.



communautaire autonome accrédités (alphabétisation, école de la rue, formation continue et lutte contre le décrochage scolaire) s'élevaient cette année-là à plus de 35 M\$ (Québec, 2018 : 3).

Dans certains cas, le nombre d'élèves par classe en formation professionnelle doit être restreint à cause des équipements limités. Il appert, selon une personne-ressource, que « les budgets pour l'achat d'équipement et de matériel n'ont pas été indexés depuis plusieurs années » (ICÉA, 2018a : 44).

Au niveau collégial, un rapport d'experts récent recommande un rehaussement du financement du réseau de 68,2 M\$, une somme que le comité demande d'investir dès 2019-2020 (MÉES, 2019 : 138, 143). Selon ce comité, « le réseau des cégeps a su démontrer sa capacité à soutenir les visées gouvernementales en matière de formation des personnes et de développement régional de manière efficace et efficiente. Il veut simplement pouvoir continuer dans la même voie » (MÉES, 2019 : 138, 143).

Au niveau universitaire, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) estime un « manque à gagner à plus de 2 milliards depuis une quinzaine d'années » (Fortier, *Le Devoir*, mai 2018).

En matière de développement de la formation à distance (FAD), le Québec accuse d'importants retards. En 2017-2018, un budget situé entre 13 et 15 millions \$ aurait été attribué à la FAD en formation générale des adultes et en formation professionnelle (ICÉA, 2018a : 50). Or, ce montant peine à couvrir les frais liés à la mise à jour des compétences du personnel enseignant, au matériel didactique à développer et aux services d'encadrement favorisant la persévérance scolaire (ICÉA, 2018a : 50-51). Et que dire des retards accusés dans le branchement de toutes les régions du Québec.

Enfin, plusieurs secteurs observent que le matériel didactique tarde à être renouvelé ou est manquant (ICÉA, 2018a : 44; ICÉA, 2017a : 71). Pour toutes ces raisons, l'ICÉA recommande d' :

Accorder un financement au réseau de l'éducation des adultes qui répond aux besoins de formation des adultes, et ce, tant pour les secteurs formels que non formels<sup>25</sup>.

### 3.2 Des compressions qui réduisent l'effort de formation

Depuis les années 1980, les différents gouvernements successifs au Québec ont appliqué, à certaines périodes, des compressions budgétaires qui ont grandement affecté les services publics. La dernière vague d'austérité, en 2014-2015, a été appliquée notamment dans le secteur de l'éducation. La diminution des fonds publics a pris trois formes différentes, soit :

- des coupes directes;
- une non-indexation de la subvention qui se traduit par une baisse du pouvoir d'achat et donc, des dépenses;
- des fonds insuffisants qui ne couvrent pas les coûts réels des services.

Le financement d'un même secteur a pu être affecté par ces trois formes de baisse. (ICÉA, 2018a : 54).

---

<sup>25</sup> Voir l'annexe 1 pour les définitions des termes formel, informel et non formel.

### Le « stop and go » : une stratégie qui fragilise les services

Au-delà de ces vagues, les dernières années montrent une méthode de financement appelée « stop and go » ou « yoyo » (Bélaïr-Cirino, *Le Devoir*, 2018). Cette stratégie consiste à couper les investissements publics pour ensuite effectuer un réinvestissement. Cette façon de faire est de plus en plus utilisée par les différents gouvernements, souvent aux fins politiciennes : coupes massives en début de mandat pour ensuite réinvestir à l'approche des élections.

Or, les effets de la méthode du « stop and go » se font sentir pendant plusieurs années. En supprimant des postes de travail, les organisations perdent l'expertise que les personnes ont développée. Elles perdent aussi du temps à réorganiser le travail en période d'austérité et à réorganiser le travail lorsque les budgets sont plus élevés.

La baisse du financement public augmente également le temps accordé à la recherche d'autres sources de financement. Ces autres sources sont souvent attribuées pour un projet précis et n'assurent pas la stabilité pour maintenir et développer les services. Cette recherche incessante de financement augmente le temps de reddition de comptes et se traduit, en bout de piste, par du temps en moins pour développer des services.

Le financement de base permettant aux organisations de mener à bien leur mission est essentiel. La recherche d'autres sources de financement doit être ponctuelle et non devenir le moyen usuel d'assurer le fonctionnement de l'organisme.

### Un aperçu des réductions du financement public

Autant il est difficile d'identifier le financement de l'éducation des adultes, autant il est difficile d'obtenir les données concernant sa réduction. Cela dit, nos travaux ainsi que ceux de nos partenaires permettent d'évaluer la hauteur de ces coupes.

Selon une étude de la Fédération autonome de l'enseignement, 1,5 milliard \$ a été coupé dans l'ensemble du réseau des commissions scolaires entre 2010 et 2018. Ces calculs se basent entre autres sur le rapport 2017-2018 de la vérificatrice générale du Québec. Cette étude a été réalisée par l'économiste Jean-Michel Cousineau pour le compte de la FAE (FAE, 2019 : 7).

Pour sa part, la formation professionnelle aurait accusé des « compressions majeures depuis le début des années 2010. Par exemple, la compression récurrente touchant l'aide liée à l'abandon scolaire représente près de 35 millions \$ annuellement. Le gouvernement a donc choisi de couper l'aide qui favorisait la persévérance scolaire des jeunes en formation professionnelle, notamment. » (ICÉA, 2018a : 44)

Le réseau collégial « a connu des coupes directes de l'ordre de 155 millions \$ entre 2011-2012 et 2015-2016. Ces coupes s'élèvent, dans les faits, à 175 millions \$, car certaines enveloppes ont été réduites et d'autres n'ont pas été indexées » (ICÉA, 2018a : 38).

Le milieu universitaire aurait subi des pertes qui s'élevaient à 276,3 millions \$ entre 2012-2013 et 2015-2016. Ces pertes sont le fruit de compressions récurrentes s'additionnant d'une année à l'autre auxquelles s'ajoute la non-indexation de certaines enveloppes (ICÉA, 2018a : 40).

Enfin, plusieurs secteurs ont accusé un manque à gagner dû à la non-indexation de leur subvention, entre autres, le secteur communautaire, notamment en éducation populaire, en alphabétisation et en employabilité; la formation professionnelle; les collèges et les universités.

### Des impacts qui touchent les adultes, le personnel et les organisations

Notre enquête menée en 2016 montre les effets concrets des coupes de fonds publics. Contrairement au discours accompagnant la période d'austérité, les personnes, le personnel et les services ont été touchés. Sans surprise, ce sont surtout les personnes et les organisations déjà moins nanties qui ont été les plus touchées.

En effet, notre enquête révèle que, entre 2010 et 2015, 71 des 109 organisations répondantes ont été touchées par des réductions financières de sources gouvernementales, soit 65 %. Parmi les 42 organisations qui ont indiqué les mesures<sup>26</sup> qu'elles avaient prises à la suite de la réduction de leur financement public, au moins 15 ont *aboli* un ou plusieurs services, programmes ou activités et au moins 23 ont *réduit* un ou plusieurs services, programmes ou activités. Ce qui affecte assurément les services offerts aux adultes (ICÉA, 2016a : 42).

En outre, les décisions de ces 42 organisations ont eu pour effet de réduire la portée de leur action : réduction des dépenses en matière de formation du personnel, de concertation et de déplacement, gel des salaires et des dépenses, réduction des espaces de travail (ICÉA, 2016a : 47).

Des organisations ont dit envisager différents scénarios dans le futur, notamment la tarification de leurs services. Or, le coût des formations constitue un obstacle majeur freinant le retour en formation des adultes. L'autofinancement est aussi envisagé, mais elle risque d'être à la marge compte tenu de la mission des organismes (ICÉA, 2016a : 52). Finalement, quelques organisations répondantes ont dit réfléchir à la fermeture pure et simple de leurs portes (ICÉA, 2016a : 52).

Près de 60 % de ces 42 organisations (25/42) ont pris trois mesures ou plus; ce qui, selon nous, les place dans une situation de fragilisation aggravée. De plus, parmi les organisations ayant déjà pris 3 mesures ou plus, 29 % (12/25) sont dans une situation future très préoccupante puisqu'elles prévoient prendre deux autres mesures ou plus à l'avenir.

Ainsi, sur les 71 organisations ayant indiqué avoir fait l'objet d'une baisse d'un soutien financier de l'État, au moins 12 organisations ont été grandement fragilisées, soit, 17 % (ICÉA, 2016a : 61. Voir aussi l'indicateur de fragilisation construit par l'ICÉA)<sup>27</sup>. Cette proportion pourrait être plus importante puisque 29 organisations sur 71 n'ont pas indiqué les mesures qu'elles avaient prises.

### L'action communautaire autonome et l'éducation populaire fragilisées

Toujours selon notre enquête, le secteur communautaire est le plus fragilisé (ICÉA, 2016a : 7). À titre d'exemple, les organismes d'action communautaire autonome d'alphabétisation peinent à recouvrer le pouvoir d'achat perdu par le gel des fonds alloués au *Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation* (PACTE) entre 2010-2011 et 2016-2017. Combiné aux effets cumulatifs de l'inflation entre 2010 et 2016, ce gel s'est soldé par une perte nette de 9 % ([indicateurs de l'ICÉA](#)).

---

<sup>26</sup> Les mesures étaient : abolition de poste ou réduction des heures de travail; gel des salaires; abolition ou réduction des heures de services, programmes ou activités; réduction des dépenses de formation, de représentation, de concertation, de déplacement et de développement; réduction des espaces de travail.

<sup>27</sup> ICÉA. *Fragilisation des organismes touchés par les réductions du financement public en éducation*, Site web de l'ICÉA sur les indicateurs de l'éducation des adultes. [En ligne]. [https://apprendre-agir.icea.gc.ca/index.php/INDICATEUR\\_24](https://apprendre-agir.icea.gc.ca/index.php/INDICATEUR_24). Nous avons qualifié de grandement fragilisées, les organisations qui avaient non seulement déjà pris trois décisions majeures et plus, mais qui envisageaient devoir en prendre deux autres ou plus dans l'avenir.

Par ailleurs, selon le Regroupement des organismes en francisation du Québec, plusieurs de ses membres sont déficitaires (ICÉA, 2018a : 26). Pourtant, le réseau communautaire a développé des moyens originaux pour combler des besoins non répondus par les autres secteurs :

« En effet [les organisations non gouvernementales] offrent la souplesse nécessaire pour s'adapter aux besoins des populations, souvent celles qui sont les moins lettrées et qui utilisent moins les services d'éducation aux adultes formels. Les ONG sont d'ailleurs souvent issues d'adultes qui, en s'appuyant les uns sur les autres, apprennent ensemble et créent non seulement des services, mais des lieux d'apprentissage et de solidarité qui renforcent les liens sociaux dans leur milieu. » (ICÉA, 2016a : 64)

Ce sont aussi de nouveaux besoins auxquels les organisations ne peuvent pas répondre. Un organisme ne peut offrir de la francisation aux personnes immigrantes analphabètes dans leur propre langue. L'encadrement individuel ponctuel en alphabétisation n'est plus possible; ce qui risque de décourager certaines personnes qui pourraient abandonner. L'alphabétisation adaptée à des besoins spécifiques n'est pas possible, par exemple aux familiales ou aux personnes éprouvant des problèmes de santé mentale.

Les compressions dans les services publics ont aussi des impacts sur les groupes communautaires. Par exemple, depuis la fermeture d'un service public, le réseau de la santé redirige des personnes vers une organisation en alphabétisation dont la mission ne peut répondre à l'ensemble de leurs besoins.

Enfin, le personnel subit directement les contrecoups des compressions. Nous y reviendrons au chapitre 4. Compte tenu des impacts négatifs des compressions répétées, l'ICÉA recommande de :

Garantir un financement stable et progressif aux organisations d'éducation des adultes, incluant l'indexation annuelle, afin qu'elles puissent consolider leur offre de services.

### 3.3 Des modes de financement pas toujours appropriés

Nos travaux montrent que le mode de financement de certains secteurs ne répond pas aux besoins réels. Par exemple, le financement de la FGA est assuré par ce que l'on appelle une « enveloppe fermée ». Un nombre d'ETP (équivalent temps plein) est prévu selon les inscriptions des deux années précédentes sans tenir compte des demandes réelles d'inscription de l'année en cours (ICÉA, 2018a : 13-14, 53). Ce faisant, il arrive que des adultes soient inscrits sur une liste d'attente, faute de places disponibles (ICÉA, 2017a : 59; ICÉA, 2015a : 17).

Or, plusieurs adultes se présentant en FGA ont déjà éprouvé des difficultés de toute sorte durant leur parcours scolaire (CSE, 2018 : 46). L'impossibilité de commencer des cours au moment où l'adulte en fait la demande peut être un élément qui lui fera abandonner ce projet; projet qui ne sera pas nécessairement remis à plus tard. Le raccrochage des adultes par la FGA peut être fragile à cause de leur histoire difficile (ICÉA, 2017a : 17, 67).

Au chapitre 1, nous évoquons le fait que des budgets accordés à la FGA étaient transférés vers d'autres secteurs. De l'aveu même de Lucie Painchaud, directrice générale adjointe de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), 20 millions \$ destinés à l'éducation des adultes ont été transférés pour combler les besoins des élèves en difficulté au secteur des jeunes. « La CSDM

estime le manque à gagner dans ces secteurs [services aux élèves handicapés ou ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) — ainsi que ceux de l'accueil et de la francisation] à 33 millions pour l'an dernier... » (Nadeau, *Le Devoir*, novembre 2018). Rappelons que le financement des services psychosociaux en FGA a diminué du fait qu'il est maintenant partagé avec la FP alors que les besoins sont loin d'être comblés.

Par ailleurs, le milieu de l'action communautaire autonome réclame depuis longtemps que son financement soit accordé en priorité pour sa mission globale. Or, en 2014-2015, 58 % du financement public accordé à l'action communautaire est dédié à la mission globale des organismes, 37 % sont octroyés aux ententes de service et 5 % aux projets ponctuels (ICÉA, 2018a : 32).

On observe aussi une détérioration de la qualité du financement de certains secteurs. C'est le cas des carrefours jeunesse-emploi qui sont passés d'un financement à la mission à un financement par ententes de services. « Ce qui les oblige dorénavant à une reddition de comptes beaucoup plus sévère et à restreindre, potentiellement, l'accès aux services à la seule clientèle admissible selon les barèmes d'Emploi-Québec. » (ICÉA, 2018a : 21) Aussi, ce type de financement diminue la capacité des organismes à répondre à des besoins émergents liés à l'évolution du marché du travail et au numérique (ICÉA, 2018a : 21-22).

À l'instar de la FGA, le financement est aussi calculé selon des équivalents temps plein à l'université. Ainsi, le montant accordé pour trois personnes étudiant à temps partiel (chacune suivant des cours équivalents à 10 crédits) est le même que pour une personne à temps plein suivant 30 crédits. Or, desservir trois personnes peut représenter une charge plus importante.

En effet, qu'elles soient à temps plein ou partiel, ces personnes peuvent recourir aux mêmes services, elles consulteront les professeurs, leurs travaux seront corrigés, etc. De plus, ce type de financement oblige dorénavant les universités à se livrer une compétition pour augmenter leur population étudiante et conséquemment leur financement (ICÉA : 2018a : 40-41).

En 2015, l'ICÉA recommandait de : « Réduire l'impact négatif des règles budgétaires qui freinent l'accès aux ressources éducatives. » (ICÉA, 2015 : 20). Compte tenu de ce qui précède, l'ICÉA reprend deux de ses recommandations formulées en 2009 et 2010 et en ajoute une autre :

Protéger les fonds destinés à l'éducation des adultes pour répondre aux besoins et faire du développement.

S'assurer que les organisations communautaires et populaires bénéficient d'un financement public qui leur permet de consolider leur mission et de pérenniser leurs actions. (ICÉA, 2010 : 28)

Assurer le financement par des enveloppes ouvertes de façon à répondre aux besoins (ICÉA, 2009 : 28).

Exiger que les fonds dédiés aux services d'éducation des adultes, par l'entremise des règles budgétaires, soient effectivement consacrés à ces services.

### 3.4 Formation liée à l'emploi : un financement limité et orienté vers l'adéquation

#### La contribution des entreprises : la rehausser et la soutenir

Les adultes en emploi sont généralement plus enclins à se former lorsque les employeurs offrent un soutien. Selon des données de l'étude internationale du PEICA, « Près de 75 % des adultes ayant participé à une activité de formation non formelle liée à l'emploi au cours des douze derniers mois ont bénéficié du soutien de leur employeur. »<sup>28</sup>.

Or, la formation en milieu de travail a été affaiblie par des modifications apportées en 2016 à la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, communément appelée la loi du 1 %. Désormais, moins de 8 000 entreprises ayant 2 millions \$ de masse salariale et plus sont assujetties à cette loi qui les oblige à investir 1 % de leur masse salariale dans la formation. (CSD, CSN, CSQ, FTQ, 2016 : 18).

Or, en 2011, plus de 16 000 entreprises ayant 1 million \$ de masse salariale étaient assujetties à la loi du 1 % (ICÉA, 2015b). Comme le soulignent quatre grandes centrales syndicales québécoises, les modifications apportées à la loi du 1 % n'entraînent une « déresponsabilisation de l'entreprise en matière de formation de la main-d'œuvre » et une réduction « importante du nombre de personnes en emploi ayant accès à des activités de formation offertes par leur employeur » (CSD, CSN, CSQ, FTQ, 2016 : 17).

Par ailleurs, les entreprises québécoises ont besoin de soutien pour organiser la formation de la main-d'œuvre. En effet, une étude démontre que « 60 % des personnes qui s'occupent de la formation dans les PME n'ont ni les compétences, ni les ressources, ni le temps pour organiser la formation. Pour les entreprises de moins de 50 employés, cette proportion grimpe à plus de 70 % » (COCDMO, 2019 : 9).

Or, « les PME de moins de 20 employés composent 85 % des entreprises québécoises » (COCDMO, 2019 : 9). De leur côté, les entreprises d'économie sociale comptent en moyenne 9 employé.e.s. Afin d'assurer le maintien en emploi et la qualification du personnel ainsi que la productivité des entreprises, des mesures structurantes devront être développées pour accompagner les entreprises dans la formation continue des employé.e.s.

#### Un financement visant l'adéquation avec l'emploi

Une part importante du financement de l'éducation des adultes, notamment en ce qui concerne la formation dédiée à l'emploi, est orientée vers l'employabilité des personnes. Cette tendance a été renforcée par l'adoption, à l'automne 2016, de la *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi* (Projet de loi n° 70).

Les modifications apportées par cette loi font en sorte que la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)<sup>29</sup> a dorénavant le pouvoir de demander des comptes en matière

---

<sup>28</sup> ICÉA. *Obstacles et incitatifs à la participation des adultes*. Site web de l'ICÉA sur les indicateurs de l'éducation des adultes. [En ligne]. [https://apprendre-agir.icea.qc.ca/index.php/INDICATEUR\\_15](https://apprendre-agir.icea.qc.ca/index.php/INDICATEUR_15)

<sup>29</sup> « La Commission des partenaires du marché du travail est une instance nationale de concertation qui regroupe des représentants des employeurs, de la main-d'œuvre, du milieu de l'enseignement, des organismes communautaires et d'organismes gouvernementaux, tous préoccupés d'améliorer le fonctionnement du marché du travail. » (Site web de la Commission des partenaires du marché du travail.)

d'adéquation formation-emploi à plusieurs ministères. Dans un mémoire produit dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 70 portant sur l'adéquation formation-emploi, le Conseil supérieur de l'éducation précise à ce titre que « le législateur confie à la CPMT un pouvoir qui s'apparente à un pouvoir de contrôle sur les moyens retenus par le MÉES pour atteindre les cibles qu'il lui aura fixées. » (CSE, 2016 : p. 9)

De plus, le budget 2015 confiait à la CPMT une somme de 50 M\$ sur 5 ans afin que les établissements d'enseignement « puissent offrir des programmes de formation mieux adaptés aux réalités du marché du travail, notamment par des programmes de courte durée telles les attestations d'études professionnelles (AEP) et les attestations d'études collégiales (AEC) privilégiant les stages ». (CSE, 2016 : p. 7)

Parallèlement à cette action, la mesure de Formation de la main-d'œuvre du gouvernement du Québec offre à certaines personnes en emploi<sup>30</sup> ou au chômage la possibilité de suivre une formation (en formation professionnelle ou technique) tout en recevant une aide financière, ceci à la condition que la formation choisie ait été identifiée comme une priorité régionale (en lien avec l'adéquation formation-emploi).

Or, des adultes veulent participer à des activités de formation pour d'autres raisons que l'obtention d'un diplôme ou d'un emploi correspondant aux priorités régionales adoptées. C'est tout particulièrement le cas des personnes qui se forment en milieu communautaire. Ces formations sont tout aussi pertinentes puisqu'elles favorisent l'insertion et la cohésion sociales, l'autonomie et l'action citoyenne.

Dans le même sens, le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, et son adjoint parlementaire, M. Youri Chassin, ont souhaité que la formation professionnelle et technique ainsi que la formation supérieure et la recherche universitaire soient davantage arrimées à l'entreprise privée. Ils précisent cependant tous deux qu'on ne peut « réduire le rôle des institutions d'enseignement à celui de répondre aux besoins de main-d'œuvre du marché du travail (Van Vliet, *Le Devoir*, 29-01-2019). M. Chassin affirmait aussi que « la recherche universitaire n'a pas que pour but de servir aux entreprises, « bien entendu » (Plante, *La Presse*, 2-12-2018).

Or, les positions sont ambiguës, par exemple, lorsqu'il est question de plus de flexibilité et d'autonomie locale. Il faudra surveiller comment le financement des institutions et de la recherche servira la formation générale ou principalement l'entreprise<sup>31</sup>. Compte tenu de ce qui précède, l'ICÉA recommande :

Prévoir le financement de nouvelles initiatives ciblées permettant le développement d'une culture de formation continue dans les PME. Ces initiatives devraient être d'emblée accessibles aux entreprises d'économie sociale (COCDMO, 2019 : 10)

Accorder un financement adéquat qui répond à tous les besoins de formation, y compris ceux liés à l'intégration sociale, à l'autonomie et à l'implication citoyenne.

S'assurer que le financement accordé ne se limite pas à des priorités en matière d'adéquation formation-emploi.

<sup>30</sup> Les personnes de 16 ans et plus qui ne sont plus aux études depuis au moins deux ans, qui risquent d'être longtemps sans emploi par manque de formation et qui ne sont pas admissibles au programme de prêts et bourses.

<sup>31</sup> Au moment où nous écrivons ces lignes, des réinvestissements ont été annoncés pour les collèges, mais il ne nous est pas possible actuellement d'évaluer si les sommes promises assureront un rattrapage des pertes cumulées.

## Chapitre 4 : Enseigner aux adultes, une profession qui demande à être revalorisée

Notre enquête de 2016 et les portraits de 2017 ont démontré que le personnel enseignant et professionnel tout comme les formateurs et formatrices en milieu communautaire ont subi les contrecoups des compressions. Fermetures de poste, réductions des heures de travail, précarisation des emplois, statut « temporaire » qui s'éternise, stagnation des salaires, baisse du perfectionnement, matériel pédagogique désuet ou inexistant, charge de travail augmentée sans augmentation de salaire, roulement plus élevé de personnel, etc.

Par exemple, en FGA, le nombre d'élèves par classe est souvent plus élevé dans les classes de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire (ICÉA, 2017 : 59). Ce faisant, les adultes ont moins accès au personnel enseignant et la charge de travail de ce dernier s'alourdit (ICÉA, 2017 : 53).

La sécurité d'emploi de la profession d'enseignement aux adultes est fragilisée dans certains secteurs où les postes temporaires sont en trop grand nombre. C'est le cas par exemple en FGA (ICÉA, 2017 : 53) et dans les universités où à peu près 50 % de l'enseignement du premier cycle est dispensé par des personnes chargées de cours<sup>32</sup>.

Force est de reconnaître que les formateurs et formatrices du milieu communautaire sont parmi les moins bien rémunérés. Par exemple, le personnel d'un centre d'éducation populaire n'a eu aucune augmentation salariale depuis très longtemps alors que la majorité y travaille depuis au moins 7 ans et possède un baccalauréat (ICÉA, 2017a : 25). Or, en 2015, le salaire moyen dans les groupes communautaires se situait autour de 18,50\$ de l'heure (CSMO-ÉSAC, 2015 : 8). Sachant cela, on peut facilement conclure que le personnel du centre d'éducation populaire n'est pas rémunéré à sa juste valeur.

La réduction de la formation du personnel et de la représentation auprès d'autres instances affecte le développement de l'organisme : « cette situation risque non seulement de toucher la qualité des services, mais aussi la capacité des organisations à se renouveler et à développer des services pour répondre à de nouveaux besoins » (ICÉA, 2016a : 67).

Aussi, les conditions de travail précaires ou de piètre qualité ont un effet direct sur le roulement de personnel. En plus de toucher ce dernier directement, ce roulement ne peut que toucher la qualité et le développement des services et, par conséquent, les adultes en formation.

En somme, le personnel enseignant ainsi que les formateurs et formatrices sont un maillon important de l'éducation des adultes. Il faut leur donner les moyens de maximiser leurs compétences en valorisant la fonction et leur travail. Cette valorisation passe entre autres par une rémunération et des conditions de travail à la hauteur d'une tâche primordiale pour l'ensemble de la société. L'ICÉA recommande de :

Accorder un financement qui permet l'amélioration des conditions de travail, notamment en milieu communautaire.

Favoriser l'ouverture de postes permanents plutôt que temporaires.

Limiter le nombre d'élèves par classe.

---

<sup>32</sup> Site web [chargesdecours.com/contribution](http://chargesdecours.com/contribution).



## Conclusion

L'évolution des sociétés exige de plus en plus de connaissances et de compétences pour fonctionner dans la vie de tous les jours. Or, depuis la publication en 2004 du rapport du comité d'experts sur le financement de l'éducation des adultes, le gouvernement du Québec n'a mené aucune réflexion d'ensemble sur cette question.

Des décisions budgétaires à la pièce et des compressions sans évaluation d'impact marquent la dernière décennie. Par ailleurs, les organisations souhaitant contribuer au débat public sur le financement de l'éducation des adultes font face au peu de données accessibles publiquement et à leur portée incomplète. Nos travaux visent à pallier cette réalité. Cependant, ce problème dépasse notre capacité à documenter le financement de l'éducation des adultes.

L'ICÉA formule donc des recommandations qui visent à faire du Québec une société apprenante qui promeut l'apprentissage tout au long de la vie. Un choix de société s'offre à nous : investir collectivement pour créer une réelle société du savoir ou remettre sur les épaules des individus la responsabilité de se former?

L'histoire du Québec, et de plusieurs sociétés, montre que l'investissement en éducation contribue à l'épanouissement personnel et collectif. Pour l'ICÉA, l'éducation, tant des jeunes que des adultes, est un bien commun qui doit non seulement être protégé, mais aussi développé par l'État. Elle est un gage de développement accru et favorise l'atteinte de l'égalité et de la justice sociale.

### La baisse des impôts et des taxes est-elle compatible avec l'investissement en éducation des adultes?

Le gouvernement actuel a promis des baisses d'impôts et de taxes. Le projet de loi 3 – *Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire* – qui prévoit l'harmonisation de la taxe scolaire, constitue un premier geste en ce sens. Or, selon la CSQ, 1,5 milliard \$ de baisse de taxes sera accordé en tout; la dernière réforme libérale accordant 600 millions \$ en 2018-2019 et celle découlant du projet de loi 3 diminuant de 7 à 9 millions \$ les revenus générés par cette taxe (CSQ, 2019 : 1). Comme la Coalition avenir Québec (CAQ) a promis de compenser la perte de revenus des commissions scolaires, ce sera 1,5 milliard \$ qui leur sera transféré du fond consolidé sans que cette somme serve à améliorer et à développer les services offerts (CSQ, 2019 : 1).

### La diminution des dépenses publiques n'amène pas la prospérité

Du seul point de vue économique, la diminution des dépenses dans les services publics, dont l'éducation, n'amène pas plus de prospérité. C'est ce que démontre entre autres une étude de l'IRIS. L'austérité, dit cette étude, n'a pas permis de relancer l'économie du Québec (IRIS, 2018a). Au contraire, selon le Fonds monétaire international (FMI), « la hausse des dépenses d'investissement publiques accroît non seulement l'investissement privé, mais a également pour effet de hausser la croissance économique et de réduire le chômage à court et à long terme ».

Par ailleurs, le professeur Éric Pineault (IRIS, 2018b) explique le principe de la « trappe d'austérité stagnation ». Cette trappe serait la conséquence de choix budgétaires plutôt que d'une conjoncture économique hors de notre contrôle. Cette trappe se présente sous la séquence suivante : le gouvernement coupe dans les budgets des services publics afin d'atteindre le déficit

zéro. Ensuite, il promet des baisses d'impôt, qui elles privent le gouvernement de revenus. Ayant moins de revenus, le gouvernement fait le choix de couper davantage, ne voulant pas emprunter des fonds. Or, moins d'investissement public réduit les investissements privés et ralentit l'économie parce qu'il y a moins d'investissements.

### Pour une politique et des investissements en éducation des adultes

Récemment, l'ICÉA a rendu public un document d'orientation appelant à une nouvelle politique globale d'éducation des adultes au Québec. Cette politique doit tenir compte tant des enjeux qui restent à résoudre que des nouveaux défis posés par la société du savoir. La dernière politique date de 2002 et le plan d'action qui l'accompagnait est échu depuis plus d'une décennie (2007). Depuis trop longtemps, le gouvernement du Québec n'a plus de perspective globale en éducation des adultes.

Cette nouvelle politique d'éducation des adultes devra guider la cohérence de l'action gouvernementale et la pertinence des investissements. La gouverne de cette politique devrait impliquer tous les ministères touchés de près ou de loin par l'éducation des adultes. C'est pourquoi nous proposons une politique interministérielle. Elle devra également s'accompagner d'un financement à la hauteur des besoins. À ce titre, l'ICÉA recommande, par cet avis, quatre axes de développement.

Premièrement, **il faut rendre publiques l'ensemble des données pertinentes à l'analyse de ce financement.** Un débat public éclairé l'exige. À notre époque des *données ouvertes*, tous les ministères concernés par l'éducation des adultes doivent prendre ce virage de la diffusion publique de l'information budgétaire.

Ensuite **il faut favoriser la formation tout au long de la vie et soutenir les adultes.** Ce soutien passe par une aide financière, mais aussi par des mesures qui lèvent les obstacles et améliorent l'accès à l'éducation. Ces différents soutiens doivent viser toutes les personnes adultes, peu importe le lieu où elles décident de se former et les objectifs qu'elles poursuivent.

En troisième lieu, **un réinvestissement financier s'impose pour développer l'infrastructure.** Ce réinvestissement doit permettre aux organisations de sortir de la précarité budgétaire, mais également de créer les conditions de leur développement. Nous pensons tout particulièrement aux organisations d'éducation non formelle comme les organismes communautaires et les entreprises d'insertion. Il faut aussi revoir les exigences d'investissement des entreprises en matière de formation de la main-d'œuvre.

Le quatrième axe, et non le moindre, vise à **valoriser la profession d'enseignantes, d'enseignants et de formateurs et formatrices en milieu non formel.** Cette valorisation consiste notamment par la reconnaissance de l'importance de leur rôle dans la société. Ce qui passe notamment par l'amélioration de leurs conditions de vie.

Plus que jamais, le Québec a besoin de stimuler les compétences et les connaissances de ses concitoyennes et de ses concitoyens pour répondre aux exigences de plus en plus élevées en ces matières.

## Liste des recommandations

### Chapitre 1 : Le casse-tête du financement

- Adopter l'approche des « données ouvertes » et ainsi rendre public l'ensemble des données financières en éducation des adultes.
- Rendre visible la part accordée à l'éducation des adultes dans les budgets et documents administratifs.
- Réaliser un bilan du financement de l'éducation des adultes depuis 2005 comme celui produit par le Comité d'experts sur le financement de la formation continue. Renouveler chaque année le bilan et le rendre public.
- Adopter une Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue interministérielle qui s'accompagne d'un plan d'action et d'un financement adéquat.

### Chapitre 2 : répondre aux besoins des adultes en formation

- Garantir à tout adulte un accès universel et gratuit à un premier diplôme, quels que soient le programme de formation (général ou professionnel) et le régime d'études (temps plein ou partiel) choisis.
- Définir des règles claires pour encadrer l'attribution du soutien financier de l'État. Ces règles devraient permettre d'éliminer les inégalités provenant de la multiplicité et de la concurrence des différentes mesures d'aide offertes actuellement par l'État (loi, mesures fiscales et autres, politiques et programmes des gouvernements québécois et canadien) (ICÉA, 2010 : 27).
- Créer des programmes de soutien financier aux études adaptés à la situation économique des personnes apprenantes adultes. Ces programmes devraient soutenir la participation aux formations offertes dans tous les milieux, qu'ils soient scolaires ou communautaires (ICÉA, 2010 : 27).
- S'assurer que les critères déterminant l'aide financière accordée et la hauteur de cette aide tiennent compte de la situation financière des adultes qui diffèrent de celle des jeunes en formation initiale.
- Développer une formule de congé-formation adaptée à la condition des personnes participantes, qu'elles soient ou non en emploi, en accordant une attention particulière aux mesures destinées aux personnes marginalisées ou précarisées.
- Assouplir les règles d'Emploi-Québec pour favoriser un plus large accès des adultes à la formation.
- Bonifier les mesures de conciliation famille-études-travail, notamment en assouplissant les horaires et en développant les services de garde sur place ou à proximité.

### Chapitre 3 : Renforcer les lieux de formation

- Assurer une offre adéquate des services complémentaires qui répondent aux besoins des adultes en formation, y compris ceux qui reçoivent du soutien du milieu communautaire, en accroissant substantiellement leur financement.
- Assurer la mise en place de mesures d'accessibilité financière dont l'objectif prioritaire serait de hausser le taux de participation à la formation formelle pour les populations moins favorisées.
- Documenter le financement des services éducatifs et complémentaires offerts aux groupes marginalisés.
- Étant donné que les personnes marginalisées se retrouvent souvent dans les milieux éducatifs non formels comme les organismes communautaires, leur apport devrait être reconnu par un rehaussement du financement à la mission des organismes d'action communautaires autonomes.
- Protéger les fonds destinés à l'éducation des adultes pour répondre aux besoins et faire du développement.
- S'assurer que les organisations communautaires et populaires bénéficient d'un financement public qui leur permet de consolider leur mission et de pérenniser leurs actions. (ICÉA, 2010 : 28)
- Assurer le financement par des enveloppes ouvertes de façon à répondre aux besoins (ICÉA, 2009 : 28).
- Exiger que les fonds dédiés aux services d'éducation des adultes, par l'entremise des règles budgétaires, soient effectivement consacrés à ces services.
- Prévoir le financement de nouvelles initiatives ciblées permettant le développement d'une culture de formation continue dans les PME. Ces initiatives devraient être d'emblée accessibles aux entreprises d'économie sociale (COCDMO, 2019 : 10).
- Accorder un financement adéquat qui répond à tous les besoins de formation, y compris ceux liés à l'intégration sociale, à l'autonomie et à l'implication citoyenne.
- S'assurer que le financement accordé ne se limite pas à des priorités en matière d'adéquation formation-emploi.

### Chapitre 4 : Enseigner aux adultes, une profession qui demande à être valorisée

- Accorder un financement qui permet l'amélioration des conditions de travail, notamment en milieu communautaire.
- Favoriser l'ouverture de postes permanents plutôt que temporaires.
- Limiter le nombre d'élèves par classe.

## Annexe 1

### Description du réseau de l'éducation des adultes

Pour l'ICÉA, le réseau de l'éducation des adultes comprend tous lieux ou activités de formation, qu'ils soient formels ou non formels, dans le réseau scolaire ou communautaire. L'éducation des adultes comprend également les apprentissages informels.

La **formation formelle** est sanctionnée par un diplôme reconnu par l'État québécois. Elle est structurée, planifiée et dispensée par une institution reconnue par l'État québécois.

La **formation non formelle** ne mène pas à un diplôme, mais elle est structurée et planifiée. Ce peut être, par exemple, un atelier d'alphabétisation ou de francisation donné par un organisme communautaire, une formation sur les normes du travail organisée par un syndicat ou encore une visite guidée organisée par un musée. Ce peut être aussi un cours gratuit disponible en ligne et offert par une université européenne.

Les apprentissages **informels** arrivent de façon impromptue, sans avoir été ni structurés ni planifiés. C'est le cas, par exemple, d'une soirée où vous rencontrez une physicienne qui vous explique, de façon vulgarisée, la physique quantique.

Les **lieux** de l'éducation des adultes sont nombreux et variés. En voici des exemples non exhaustifs :

- Action communautaire autonome/Éducation populaire
- Alphabétisation (plusieurs lieux : organismes communautaires, commissions scolaires)
- Bibliothèques
- Centre de formation générale des adultes (sous la gouverne des commissions scolaires)
- Centre de formation professionnelle (sous la gouverne des commissions scolaires)
- Collèges : formation régulière, mais surtout la formation continue et les services aux entreprises
- Développement de l'employabilité
- Formation en entreprise
- Francisation (plusieurs lieux : MIDI, commissions scolaires, organismes communautaires, cégeps et universités)
- Musée
- Services aux entreprises offerts par les commissions scolaires
- Syndicats
- Université : formation régulière, continue et les services aux entreprises

Au **plan gouvernemental**, voici quelques dates importantes.

En 1981, se tient la Commission d'étude sur la formation des adultes qui donne lieu au Rapport *Apprendre une action volontaire et responsable*, communément appelé le Rapport Jean.

En 2002 sont adoptés la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* et son plan d'action 2002-2007. Depuis 2007, aucun autre plan d'action n'a été adopté.

## Annexe 2

### Résumé de l'enquête : les réductions du financement public entre 2010 et 2015

Rapport complet<sup>33</sup> : [\*L'éducation des adultes à la croisée des chemins. Enquête de l'ICÉA sur les effets des décisions et des politiques des gouvernements du Québec et du Canada sur l'éducation des adultes \(période 2010-2015\). Version du 7 décembre 2016 avec addenda, 2016.\*](#)

L'ICÉA a mené une enquête qui a permis de retenir un échantillon de 109 organismes différents œuvrant en éducation des adultes. De ce nombre, 71, soit 65 % ont indiqué avoir subi une réduction de leur financement public. Parmi ces 71 organisations :

- 52 % sont non gouvernementales et 48 % sont gouvernementales;
- 17 % ont une portée nationale, contre 83 % dont la portée est régionale;
- 31 % sont actives dans la région de Montréal;
- Plus de 50 % sont actives dans 5 secteurs : la FGA (19 %), l'éducation populaire (13 %), l'alphabétisation communautaire (10 %) la formation liée à l'emploi (7 %) et l'action communautaire autonome (7 %).

La méthodologie utilisée est non-probabiliste, autrement dit, on ne peut pas savoir si le portrait qui en est tiré est représentatif de l'ensemble de l'éducation des adultes. Cela dit, ses résultats s'appliquent sans contredit aux 42 organisations qui ont répondu aux questions portant sur les mesures qu'elles ont prises eu égard à la diminution de leur financement public. Les constats qui suivent s'appliquent donc à ces 42 organisations.

- Au moins 25 d'entre elles ont aboli des postes.
- Au moins 15 ont aboli un ou plusieurs services, programmes ou activités.
- Au moins 24 ont réduit les heures de travail.
- Au moins 23 ont réduit un ou plusieurs services, programmes ou activités.
- Parmi les autres mesures prises, l'item le plus souvent mentionné est la réduction des dépenses de formation, de représentation et de développement.
- Trois organisations régionales envisagent la possibilité de devoir mettre fin à leurs activités dans les années à venir. Toutes ces organisations sont non gouvernementales.

L'ICÉA a ensuite mesuré le degré de fragilisation des organisations qui ont subi des coupes de leur financement public. Nous avons convenu d'un degré de fragilisation des organisations en fonction du nombre de mesures prises pour contrer la perte de financement. Les mesures en question sont celles décrites précédemment (abolition de poste ou réduction des heures de travail, etc.). Ainsi, le niveau de fragilisation est :

- Amorcé lorsque l'organisation a pris une mesure;
- Marqué lorsque l'organisation a pris deux mesures;

---

<sup>33</sup> Toutes les données de l'annexe 2 proviennent de cette enquête.

- Aggravée lorsque l'organisation a pris trois mesures ou plus.

À partir de ces indicateurs de fragilisations, l'enquête démontre que :

- Près de 60 % (25/42) ont pris trois mesures ou plus, ce qui les place dans une situation de fragilisation aggravée.
- Presque la moitié (12/25) des organisations dont la fragilité est aggravée sont dans une situation future très préoccupante puisqu'elles prévoient prendre deux mesures ou plus à l'avenir.
- La situation des organisations non gouvernementales (ONG) est beaucoup plus précaire que celle des organisations gouvernementales. D'une part, elles sont deux fois plus en position de fragilité aggravée. D'autre part, elles sont presque trois fois plus souvent dans une situation future très préoccupante. En termes de proportion, elles représentent près de 70 % (17/25) des organisations dont la fragilité est aggravée.
- Les organisations à portée régionale sont beaucoup plus souvent en situation de fragilité aggravée par rapport aux organisations à portée nationale.
- Le regroupement sectoriel le plus fragilisé est « éducation populaire-action communautaire autonome (ACA) ».
- Le regroupement sectoriel « formation générale aux adultes (FGA)-alphabétisation-francisation » vient au deuxième rang des secteurs qui ont le plus souvent aboli des services, des programmes ou des activités.
- Les organisations touchées par des réductions du ministère québécois de l'Éducation sont presque deux fois plus dans une position de fragilisation aggravée et dans une situation future très préoccupante comparativement à celles dont les réductions proviennent d'autres sources.

## Annexe 3

### Trois portraits d'organismes fragilisés

Rapport complet<sup>34</sup> : [Les impacts humains de l'austérité. Le portrait de trois organisations fragilisées par les réductions du financement public en éducation des adultes 2<sup>e</sup> volet de l'enquête de l'ICÉA](#), 2017.

L'ICÉA a réalisé une entrevue avec trois organisations qui, selon notre première enquête en 2016, ont été grandement fragilisées. Cette étude, qualitative, permet de mesurer les impacts concrets de la réduction du financement public en éducation des adultes. Nous présentons ici les faits saillants des portraits de ces trois organisations.

#### Un Centre d'éducation populaire en milieu urbain

##### Réduction de son financement public entre 2010 et 2015

- Depuis 2003, absence d'indexation annuelle et d'augmentation significative de la subvention du PACTE qui soutient la mission du centre d'éducation populaire (CÉP).
- Perte progressive du financement de la commission scolaire du territoire du CÉP.
- Abolition des *Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation* (IFPCA). Conséquence : baisse des activités de recrutement des personnes analphabètes.
- Menace de non-renouvellement du bail du CÉP.
- Perte non chiffrée liée aux modifications du *Programme d'aide et d'accompagnement social Action* (PAAS Action) d'Emploi-Québec.

##### Impacts de la baisse du financement public entre 2010 et 2015

- Fermeture de trois postes : adjointe administrative, responsable du milieu de vie et des loisirs, responsable des bénévoles et des services à la collectivité. Leurs tâches ont été réparties parmi d'autres membres de l'équipe restante.
- Le milieu de vie a été le plus affecté par la réduction du financement public. La population traditionnelle du quartier qui est pauvre et déjà exclue en souffre beaucoup.
- Les resserrements du PAAS Action limitent l'accès aux ateliers d'alphabétisation des personnes pauvres, exclues et analphabètes.
- L'abolition des IFPCA réduit la capacité du CÉP à faire connaître ses services à la population traditionnelle du quartier, surtout aux personnes analphabètes.
- Les personnes immigrantes qui sont analphabètes dans leur propre langue ne trouvent pas de réponse à leur besoin.
- Le manque de fonds fragilise la mission du CÉP, plus précisément la démocratie participative, l'éducation à la défense des droits et la participation à l'amélioration des conditions de vie des populations desservies.

---

<sup>34</sup> Toutes les données de l'annexe 3 proviennent de cette recherche.



- Les mauvaises conditions d'hébergement créent une incertitude quant au maintien du CÉP dans le même lieu. Non seulement le CÉP en souffre, mais l'ensemble du milieu communautaire dans ce quartier en fait les frais.
- À cause de l'effet combiné du faible financement du CÉP et des réductions financières, les conditions de travail sont modestes; ce qui démotive l'équipe.

## Un organisme d'action communautaire autonome d'alphabétisation

### Réductions du financement public de l'organisme

- Depuis 2003, absence d'indexation annuelle de la subvention du PACTE qui soutient la mission de l'organisme.
- Un projet de 8 000 \$ présenté par l'organisme en 2010 n'a pas été financé de sorte qu'un poste de travail a été aboli.
- Frais de location de salles qui sont quatre fois plus élevés depuis les quatre dernières années.
- Diminution de la subvention octroyée par une des deux commissions scolaires couvrant le territoire.
- Depuis la fermeture d'un service public, le CISSS redirige des personnes vers les organismes du milieu sans que la mission d'ABC soit toujours bien respectée.

### Les impacts de l'insuffisance du financement public

- Une recherche de financement supplémentaire à chaque année pour faire fonctionner ce qui existe déjà.
- Une diminution du nombre d'heures et de classes d'alphabétisation.
- Une absence de réponse à des besoins précis comme : l'alphabétisation familiale, la francisation, les rencontres individuelles et ponctuelles, une activité pour des personnes ayant un problème de santé mentale.
- La fin du recrutement direct d'adultes analphabètes.
- Ce sont les personnes les plus isolées, les plus pauvres et les plus en difficulté qui sont laissées pour compte, surtout dans un milieu composé de petites localités où l'organisme n'a pas pignon sur rue.
- Moins d'heures de travail pour les formatrices. Un statut précaire de contractuelles. Moins de couvertures sociales, dont l'assurance-emploi durant la période d'arrêt des activités.
- Des besoins non comblés en perfectionnement et pour la mise à jour du matériel pédagogique.
- Le retrait temporaire de l'organisme de projets collectifs dans le milieu (COSMOSS).

Fréquenter cet organisme a permis à Clémence d'avoir une meilleure estime d'elle-même, de briser son isolement et de donner son opinion. Elle est davantage reconnue par sa famille. Son témoignage montre ce dont les personnes sont privées lorsque le financement manque.

## Un centre d'éducation des adultes

### Les réductions du financement public au centre d'éducation des adultes

Diminution du financement par le MÉES qui ne peut être chiffré

Diminution du financement des cours de francisation par le MIDI

Diminution de la durée de la formation financée par Emploi-Québec et choix limité

### Les impacts de la baisse du financement public entre 2010 et 2015

- Limitation des services psychosociaux offerts aux adultes en formation : une seule orthopédagogue qui dessert près de 2 000 adultes dans l'ensemble des pavillons. Pourtant, ce service fait toute la différence entre l'échec ou la réussite scolaire.
- Diminution du nombre de classes entre 2010 et 2015 :
  - en francisation
  - pour les personnes âgées
  - en intégration sociale
- Limitation du nombre de formations auxquelles une même personne âgée peut s'inscrire.
- La charge des enseignantes et enseignants a augmenté à cause du nombre plus élevé d'élèves dans certaines classes. Ce qui limite l'accès des adultes à l'enseignante ou l'enseignant.
- La sécurité d'emploi du corps professoral est plus fragile parce qu'il y a plus de postes temporaires.
- Les conditions matérielles laissent à désirer.
- Les règles d'Emploi-Québec peuvent s'avérer des solutions à court terme.

### Les impacts sur une étudiante

- Valérie, l'ancienne étudiante interrogée, a surmonté plusieurs obstacles avant de pouvoir obtenir un soutien financier d'Emploi-Québec.
- Valérie a été soutenue financièrement pour terminer un diplôme d'études secondaires et un diplôme d'études professionnelles en secrétariat. Or, son premier choix aurait été de faire un DEP en comptabilité.
- Valérie n'a pas pu bénéficier des services d'orientation gratuits du Centre local d'emploi et n'a pas pu se faire reconnaître ses expériences de travail.
- Valérie travaille actuellement à la commission scolaire où elle a étudié. Elle aimerait poursuivre ses études, mais elle n'en a ni le temps ni les moyens financiers.

## Constats tirés des trois portraits

Les résultats de ces trois portraits confirment les impacts que suggérait notre enquête sur la réduction du financement public, à savoir :

- Les organisations non gouvernementales offrent la souplesse nécessaire pour s'adapter aux besoins des populations, souvent celles qui sont les moins lettrées et qui utilisent moins les

services d'éducation aux adultes formels. Ultiment, ce sont ces populations qui sont à risque.

- Les organisations actives sur le plan régional offrent souvent des services directs à la population, des services dits de première ligne. Leur fragilisation risque de toucher la disponibilité et l'accessibilité de leurs services.
- Le financement plus souvent réduit des secteurs « formation générale aux adultes-alphabétisation-francisation » qui sont actifs au niveau régional risque d'affecter les populations allophones, immigrantes et celles qui ont les plus faibles niveaux de scolarité.
- Les organisations de l'« éducation populaire-action communautaire autonome » jouent un rôle important en matière d'éducation citoyenne prise dans un sens large. Leur affaiblissement signifie donc une perte en ce qui concerne l'implication citoyenne et, ultiment, la démocratie.
- Comment le gouvernement compte-t-il atteindre ses objectifs de formation en emploi si les secteurs « emploi-qualification » qui agissent à ce niveau sont affaiblis par les réductions financières?

## Annexe 4

### Journée d'étude sur le financement public de neuf secteurs

Rapport complet<sup>35</sup> : [Le financement de l'éducation des adultes : journée d'étude tenue le 22 février 2018 par l'ICÉA. Résumé des présentations](#), 2018.

L'ICÉA souhaitait répondre à deux questions. Quelle est l'évolution du financement de l'éducation des adultes entre 2013 et 2017? Est-ce que ce financement comble les besoins des adultes en apprentissage? Cette section synthétise les réponses formulées par les panélistes.

#### **Constats généraux**

Avant même d'aborder ces deux questions, des éléments de contexte ont été soulevés par les panélistes. Plusieurs ont souligné la difficulté à documenter le financement de l'éducation des adultes (ÉA).

Tout d'abord, l'inscription des investissements ne se trouve pas toujours dans un seul document (budget gouvernemental, règles budgétaires, etc.). Aussi, le financement d'un secteur peut se trouver dans plusieurs programmes. Par exemple, le MIDI transfère des fonds aux commissions scolaires pour la francisation qui couvre tant la formation générale des jeunes que celle des adultes. Il est donc souvent très difficile d'isoler la part qui revient à l'ÉA.

En deuxième lieu, les méthodes de calcul du financement varient d'un secteur à l'autre et sont souvent d'une grande complexité. On s'y perd entre le « financement de base ou à la mission », les enveloppes fermées et ouvertes, les FABES, les codes Clarder, etc. Cette complexité semble être tout particulièrement importante dans les secteurs de l'enseignement public (FGA/francisation; collège et université).

Enfin, le financement de certains secteurs n'est pas affecté exclusivement à l'éducation des adultes. Par exemple, les commissions scolaires peuvent transférer des sommes initialement destinées à la formation générale des adultes vers la formation générale des jeunes ou encore pour éponger un déficit. Ainsi, il n'est pas toujours possible de savoir si les sommes inscrites dans un budget ont été investies dans leur totalité en éducation des adultes.

La difficulté à trouver les montants précis alloués à chacun des secteurs explique en bonne partie que nous ayons peu de données permettant de mesurer l'évolution du financement entre 2013 et 2017. Cela dit, les données trouvées et les observations issues du terrain montrent une dégradation du financement de l'éducation des adultes.

Par ailleurs, le mode de financement par enveloppes « fermées » ou « fixes » semble être problématique pour certains secteurs. Rappelons qu'une enveloppe fermée signifie que les sommes allouées sont fixées à partir d'un calcul qui ne tient pas compte du nombre réel de services offerts et de personnes jointes durant l'année en cours. C'est le cas, entre autres, de la formation générale des adultes dans les commissions scolaires.

---

<sup>35</sup> Toutes les données de l'annexe 4 proviennent des présentations des personnes invitées.

Bien que les organismes communautaires n'utilisent pas le terme d'enveloppe fermée, la plupart vivent une situation semblable. Hormis le secteur de l'employabilité communautaire, les groupes d'action communautaire autonome reçoivent une subvention fixe, dite à la mission, qui n'est pas modulée en fonction des besoins exprimés et des coûts réels. Tant pour la formation générale des adultes que pour le secteur communautaire, les conséquences peuvent se traduire par un accès limité aux services, un déficit budgétaire ou des conditions de travail de moins bonne qualité.

Malgré la difficulté à obtenir des informations précises sur le financement, des éléments de réponses ont été fournis, principalement pour la première question. Les sections qui suivent en présentent un résumé.

### **1<sup>re</sup> question : évolution du financement en ÉA**

Selon les panélistes, le financement de plusieurs secteurs de l'éducation des adultes a souffert d'une baisse entre 2013 et 2017. Cette baisse réelle s'observe sous trois formes différentes :

- des coupes directes;
- une non-indexation de la subvention qui se traduit par une baisse du pouvoir d'achat et donc, des dépenses;
- des fonds insuffisants qui ne couvrent pas les coûts réels des services.

Le financement d'un même secteur peut être affecté par ces trois formes de baisse.

### **2<sup>e</sup> question : le financement répond-il aux besoins?**

La plupart des panélistes ont avancé que les sommes allouées à chacun des secteurs n'étaient pas suffisantes pour répondre aux besoins de la population adulte. Cette conclusion est tirée de leurs observations issues du terrain et de l'examen des budgets. Cela dit, la plupart n'ont pas été en mesure de chiffrer le manque à gagner. On comprend aisément la difficulté de faire ce calcul qui demande un accès à toute l'information, une expertise et du temps qui n'étaient pas à la portée de toutes et de tous.

Cela dit, les panélistes ont tantôt fait état des besoins tantôt ont formulé des recommandations sans nécessairement préciser le montant qui devrait être investi.

En somme, cette journée d'étude vient confirmer les résultats de l'enquête menée par l'ICÉA en 2016 : depuis plusieurs années, on observe sur le terrain et dans les livres une diminution du financement public dédié à l'éducation des adultes.

Au moment où nous écrivons ces lignes, des réinvestissements sont annoncés, mais il est difficile d'évaluer si les sommes promises assureront un rattrapage des pertes cumulées ou si elles augmenteront réellement les budgets alloués à ce jour.

## Bibliographie

- Bélaïr-Cirino, Marco. 2018. « Leitão ne regarde pas à la dépense ». *Le Devoir*, 28 mars. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> février 2019 : <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/523842/leitao-ne-regarde-pas-a-la-depense>
- Brossard, Louise. 2019. *Les peuples autochtones : des réalités méconnues à tout point de vue*. Montréal : ICÉA, 45 p.
- Brossard, Louise. 2018. *Qui s'instruit s'enrichit... moins vrai pour les personnes immigrantes. 2<sup>e</sup> article d'une série sur les groupes à risque d'exclusion sociale*. Montréal : ICÉA, 23 p.
- Centrale des syndicats démocratiques, la Confédération des syndicats nationaux, la Centrale des syndicats du Québec et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec. 2016. *Projet de loi no 70 Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi Mémoire conjoint présenté à la Commission de l'économie et du travail, le 27 janvier 2016*. Montréal : CSD, CSN, CSQ, FTQ, 45 p.
- Centrale des syndicats du Québec. 2019. *Maintenir le financement du réseau scolaire par une taxe plus équitable. Mémoire présenté à la Commission des finances publiques sur le projet de loi no 3 : Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire*. CSQ, 16 p.
- Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO). 2019. *Budget provincial 2019-2020. Avis de la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre*. Montréal : COCDMO, 20 p.
- Comité sectoriel de main-d'œuvre économie sociale - action communautaire (CSMO-ÉSAC). 2015. *Les Repères en économie sociale et en action communautaire ; Panorama du secteur et de sa main-d'œuvre*. Montréal : CSMO-ÉSAC, 12 p.
- Conseil supérieur de l'éducation. 2018. *Évaluer pour que ça compte vraiment. Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016-2018*. Québec : CSE, 95 p.
- Conseil supérieur de l'éducation. 2016. *Le Conseil supérieur de l'éducation s'interroge sur la portée des nouvelles responsabilités confiées à la Commission des partenaires du marché du travail*, Mémoire produit dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi no 70 portant sur l'adéquation formation-emploi, Février 2016, En ligne, consulté le 17 janvier 2019 : <https://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0490.pdf> (Consulté le 4 février 2019).
- CONFINTEA V. 1997. *La déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes*. Paris : UNESCO, 36 p.
- Cornellier, Manon. 2019. « Les assistes électorales », *Le Devoir*, 20 mars.
- Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire. 2009. *Les services éducatifs complémentaires en formation générale des adultes. Cadre de référence. Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue*. Québec : MELS, 45 p.
- Fédération autonome de l'enseignement. 2019. *Combien ça coûte réparer l'école publique? Attentes relatives au budget alloué à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire au Québec pour les années 2019-2020 à 2022-2023*. 10 p. En ligne, consulté le 4

- février 2019 : [https://www.lafae.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/201902\\_combien-ca-coute-reparer-lecole\\_rapport.pdf](https://www.lafae.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/201902_combien-ca-coute-reparer-lecole_rapport.pdf)
- Fédération des commissions scolaires du Québec. 2019. *Consultations prébudgétaires 2019-2020. Avis de la Fédération des commissions scolaires du Québec présenté au ministère des Finances*, 26 p.
- Fortier, Marco. 2018. « Le financement des universités serait lié à l'atteinte des cibles ». *Le Devoir*, 17 mai 2018.
- Fortier, Marco. 2018. « Régime minceur dans l'éducation des adultes ». *Le Devoir*, 29 octobre 2018.
- ICÉA. 2009. *Pour une stratégie nationale d'accessibilité à l'éducation et à la formation des adultes Mémoire présenté à la consultation du Conseil supérieur de l'éducation réalisée dans le cadre de l'élaboration du Rapport 2010 sur l'état et les besoins de l'éducation*. Montréal, ICÉA, 48 p.
- ICÉA. 2010. *Quelques éléments constitutifs du cadre financier d'une stratégie nationale d'accessibilité. Mémoire présenté au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études dans le cadre de la consultation intitulée : « Vers l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie »*. Montréal : ICÉA, 36 p.
- ICÉA. 2013. *Déclaration pour le développement de l'éducation et de la formation des adultes au Québec*. En ligne, consulté le 4 février 2019 : <http://www.icea.qc.ca/site/fr/d%C3%A9claration-pour-le-d%C3%A9veloppement-de-l%C3%A9ducation-et-de-la-formation-des-adultes-au-qu%C3%A9bec>
- ICÉA. 2015a. *Convergences pour la FGA. Rapport de l'événement tenu à l'Université du Québec à Montréal le 27 février 2015*. Montréal : ICÉA, 34 p.
- ICÉA. 2015b. *Refuser l'improvisation, Plaidoyer pour le maintien de la loi du 1 %*, texte de Pierre Doray et Félix Simoneau, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie de l'Université du Québec à Montréal, En ligne, consulté le 4 février 2019 : <https://icea.qc.ca/site/fr/actualites/refuser-l%E2%80%99improvisation-plaidoyer-pour-le-maintien-de-la-loi-du-1>.
- ICÉA. 2015c. *24 heures pour un Québec apprenant*. En ligne, consulté le 17 janvier 2019 : <https://icea.qc.ca/site/fr/qu%C3%A9bec-apprenant/consultation/c%C3%A9line-saint-pierre-jeudi-25-avril-2013>
- ICÉA. 2016a. *Enquête de l'ICÉA sur les effets des décisions et des politiques des gouvernements du Québec et du Canada sur l'éducation des adultes (période 2010-2015). Version du 7 décembre 2016 avec addenda*. Montréal : ICÉA, 80 p.
- ICÉA. 2016b. *Pour une politique de la réussite éducative tout au long de la vie. Mémoire présenté par l'ICÉA dans le cadre de la consultation sur la politique de la réussite éducative : L'éducation, parlons d'avenir*. Montréal : ICÉA, 30 p.
- ICÉA. 2017a. *Le portrait de trois organisations fragilisées par les réductions du financement public en éducation des adultes. 2<sup>e</sup> volet de l'enquête de l'ICÉA*. Montréal : ICÉA, 77 p.

- ICÉA. 2017b. *Le portrait de trois organisations fragilisées par les réductions du financement public en éducation des adultes. 2<sup>e</sup> volet de l'enquête de l'ICÉA. Document synthèse*. Montréal : ICÉA, 21 p.
- ICÉA. 2018. *Forum sur l'avenir de l'éducation des adultes. Guide de participation*. Montréal, 24 et 25 octobre 2018. Montréal : ICÉA, 15 octobre, 27 p.
- ICÉA. 2018a. *Le financement de l'éducation des adultes. Journée d'étude tenue le 22 février 2018 par l'ICÉA. Résumé des présentations*. Montréal : ICÉA, 62 p.
- ICÉA. 2018b. *Les adultes en apprentissage : les enjeux d'hier à aujourd'hui. Forum sur l'avenir de l'éducation des adultes, 24 et 25 octobre 2018*. Montréal : ICÉA, 8 p.
- ICÉA. 2019a. *Indicateurs sur le financement de l'éducation des adultes*, [en ligne](#).
- ICÉA. 2019b. *L'ICÉA réclame une nouvelle politique d'éducation des adultes*. [En ligne] <https://icea.qc.ca/site/fr/actualites/l%E2%80%99ic%C3%A9a-r%C3%A9clame-une-nouvelle-politique-d%E2%80%99ic%C3%A9ducation-des-adultes>. Consulté le 11 mars 2019.
- ICÉA. 2019c. *Pour une politique globale d'éducation des adultes. Document d'orientation de l'ICÉA en faveur de l'adoption par le gouvernement du Québec d'une nouvelle politique d'éducation des adultes*. Mars 2019. Montréal; ICÉA.
- Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec. 2018. *La Passerelle. Bulletin d'information de la FPPE (CSQ)*, vol. 30, no. 2, novembre, 8 p.
- IRIS. 2019. *Le Québec est-il en retard au niveau de la diplomation postsecondaire?* Par Philippe Hurteau. En ligne, consulté le 21 février 2019 : <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/le-quebec-est-il-en-retard-au-niveau-de-la-diplomation-postsecondaire>
- IRIS. 2018a. *L'austérité a-t-elle contribué à la relance économique au Québec ? – analyse de l'impact économique des politiques budgétaires des 15 dernières années*. Rédigé par Raphaël Langevin et Emanuel Guay. En ligne, consulté le 30 janvier 2019 : <https://iris-recherche.qc.ca/publications/relance#educpop>
- IRIS. 2018b. vidéo d'Éric Pineault. En ligne, consulté le 30 janvier 2019 : <https://iris-recherche.qc.ca/publications/relance#educpop>
- IRIS. 2018c. « le 3G\$ de surplus est-il soluble dans le temps? », rédigé par Philippe Hurteau. En ligne, consulté le 8 février 2019 : <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/le-3g-de-surplus-est-il-soluble-dans-le-temps>
- Mercier, Jean-Pierre. 2015. *Pratiques de l'écrit de jeunes mères de retour en formation dans Ma place au soleil. Thèse présentée à la Faculté d'éducation en vue de l'obtention du grade de Philosophica Doctor (Ph.D.) Doctorat en éducation*. Sherbrooke : Université de Sherbrooke, 349 p.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. 2019. *Révision du modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial public. Rapport final*. Québec : MÉES, 168 p.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. 2017. *Portrait d'ensemble 2017-2018. Services et programmes d'études. Formation professionnelle*. Québec : Direction de la



- formation professionnelle Secteur de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, 130 p.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. 2018. *Services et programmes d'études. Formation générale des adultes 2018-2019. Document administratif*. Québec : Direction de l'éducation des adultes et de la formation continue. Secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, 62 p.
- Nadeau, Jessica. 2018. « Des millions destinés à l'éducation des adultes redirigés vers le primaire et le secondaire ». *Le Devoir*. En ligne, consulté le 30 janvier 2019 : <https://www.ledevoir.com/societe/education/542348/l-education-des-adultes-privee-de-millions-de-dollars>
- OCDE. 2018. « Devenir parent à l'adolescence : quels liens avec le niveau de compétence en littératie ? » Dans *Les compétences des adultes à la loupe*, décembre 2018 no.9.
- Plante, Caroline. 2018. « Financement des cégeps : Yuri Chassin appelé en renfort », *La Presse*, 2 décembre 2018.
- Québec 2018. *Demande d'accès aux documents administratifs, n° 18-147 Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE), 2016-2017 à 2018-2019*, Ministère de l'Éducation de l'Enseignement supérieur, Direction de l'accès à l'information et aux plaintes, 26 octobre 2018, En ligne, consulté le 6 février 2019 : [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/daai/18-147\\_Diffusion.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/daai/18-147_Diffusion.pdf)
- Rettino-Parazelli, Karl. 2019. « Un soutien pour la formation en cours de carrière », *Le Devoir*, 20 mars.
- Rose, Ruth. 2016. *Les femmes et le marché du travail au Québec : portrait statistique, 2<sup>e</sup> Édition, mai 2016*. Montréal : Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre, 55 p.
- Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, produit numéro 98-400-X2016178 au catalogue de Statistique Canada.
- Van Vliet, Simon. 2019. « La continuité dans le changement avec la CAQ », *Le Devoir*, 29 janvier.